

BRIDGES NETWORK

PASSERELLES

Analyses et Informations sur le Commerce et le Développement Durable en Afrique

VOLUME 13, NUMERO 4 - DÉCEMBRE 2012



Vers une nouvelle gouvernance des ressources naturelles en Afrique

GESTIONS DES TERRES

Transactions foncières internationales à grande échelle et enjeux de la sécurité alimentaire. Le monde en alerte !

AGRICULTURE

Exploiter le potentiel de l'agrobusiness pour la prospérité de l'Afrique

DERNIER MOT

Quelle gouvernance des ressources naturelles pour la transformation économique
et le développement durable en Afrique ?



International Centre for Trade
and Sustainable Development



PASSERELLES

VOLUME 13, NUMERO 4 - DÉCEMBRE 2012

PASSERELLES

Revue africaine pour une nouvelle perspective sur le développement durable

PUBLIE PAR

ICTSD

Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

REDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ET

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

REDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

DIRECTRICE EDITORIALE

Anja Halle (ICTSD)

SOUTIEN ADDITIONNEL

Andrew Aziz et Tiphaine Nunzia

Caulier (ICTSD)

Alexandre Gomis (ENDA)

DESIGN

Flarvet

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 4 **Vers un régime commercial sud-africain respectueux du climat**
Godwell Nhamo

GESTION DES TERRES

- 7 **Transactions foncières internationales à grande échelle et enjeux de la sécurité alimentaire. Le monde en alerte !**
Dr Madiodio Niasse

FREINS AU COMMERCE AFRICAIN

- 10 **Les coûts afférents à la conduite des affaires en Afrique Subsaharienne : examen critique des causes et des implications pour la compétitivité des exportations**
N'da, K. Christian

AGRICULTURE

- 14 **Exploiter le potentiel de l'agrobusiness pour la prospérité de l'Afrique**
Philippe Scholtes

AFRIQUE ET GOUVERNANCE MONDIALE

- 17 **Crise du multilatéralisme et du leadership mondial : comment l'Afrique peut-elle faire face à ses défis commerciaux ?**
Silke Trommer

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 20 **La conférence de Doha sur le climat : un consensus à minima qui présage d'un avenir incertain sur le climat ?**

PMA

- 23 **Financement du développement des PMA : la CNUCED mise sur la contribution des diasporas**

DERNIER MOT

- 25 **Quelle gouvernance des ressources naturelles pour la transformation économique et le développement durable en Afrique ?**
Cheikh Tidiane DIEYE

- 28 **Nouvelles OMC**

- 31 **Nouvelles régionales**

- 33 **Publications**

Editorial



Ce numéro de votre revue Passerelles clôture une année à la fois remplie de défis et riche en enseignements.

En 2012, Passerelles a tenté le passage d'une publication bimestrielle à un mensuel. Son format, son organisation interne comme le processus de sa production ont été aussi revus et améliorés avec pour seul objectif de le rendre plus rigoureux, plus utile et plus proche des besoins des acteurs africains du commerce. Ainsi, notre ambition est de faire de Passerelles un outil de référence dont la qualité, la régularité et la durabilité seront la réponse à votre fidélité et votre attention à notre égard depuis treize ans. Certes, tous les défis consentis pour 2012 n'ont pas pu être relevés, mais cela a été largement compensé par la qualité du contenu et l'amélioration du format et du design qui ont rendu la lecture plus agréable. 2013 sera une année de consolidation de ces réalisations.

Ce numéro aborde dans plusieurs de ses articles une question essentielle pour le continent et qui conditionne en partie son devenir. Il s'agit de l'exploitation, de la mobilisation et de la gestion des ressources naturelles pour la transformation économique et sociale du continent. S'il est vrai que les nations tirent leur richesse du travail, de la terre et du capital, on peut reconnaître que l'Afrique est très largement dotée dans ces trois facteurs. Le capital naturel représente près de 26% de la création des richesses sur le continent, alors qu'il est de seulement 2% dans les pays développés.

L'énorme potentiel de l'Afrique en ressources naturelles n'a pas pourtant permis d'accroître sa part du commerce mondial restée à 3%. En dépit de la croissance de 15 à 20% des exportations ces dernières années, celle-ci n'a pas eu un impact significatif sur la richesse du continent car ces exportations sont basées pour l'essentiel sur une gamme limitée de produits souvent non transformés.

De nombreuses raisons expliquent la faiblesse des bénéfices tirées de l'exploitation des ressources naturelles pour les populations du continent telles que la gouvernance économique intérieure, le caractère extraverti des structures de production et la forte dépendance aux capitaux étrangers dans un contexte de faiblesse institutionnelle des Etats.

Construire des bases solides pour le développement passe par des réformes importantes pour assainir l'environnement des affaires, améliorer la gouvernance en renforçant les moyens de lutte contre la corruption et garantir l'accès des populations à leurs propres ressources, tout en protégeant leurs droits dans les contrats et les transactions sur les ressources naturelles. Ces réformes doivent aussi toucher à des secteurs stratégiques comme l'agriculture, pour entre autres, améliorer la productivité, favoriser la transformation des petites exploitations familiales et développer des chaînes de valeurs régionales. La construction d'une gouvernance alternative des ressources naturelles en Afrique passe enfin par une large participation des acteurs à l'élaboration des politiques et la mise place d'un dialogue permanent entre gouvernements, institutions régionales, secteur privé, société civile, parmi d'autres acteurs.

Bonne lecture et rendez-vous en 2013 !

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vers un régime commercial sud-africain respectueux du climat

Professeur Godwell Nhamo

Cet article analyse les effets qu'un régime commercial respectueux de l'environnement chez les principaux partenaires de l'Afrique du Sud - à savoir la Chine, le Royaume-Uni et les États-Unis - auraient sur le régime commercial sud-africain.

Un nombre incalculable de régimes réglementaires en matière de changement climatique est apparu chez les partenaires commerciaux identifiés de l'Afrique du Sud. Depuis Octobre 2009, la Chine est la principale destination des exportations sud-africaines. Même si la Chine ne fixe pas de cibles de réduction des émissions (obligatoires) en 2013, les pays développés du Nord, tels l'UE et les États-Unis font pression sur ce pays en vue d'une réduction de son empreinte carbone. Les pressions globales visant à contraindre la Chine à réduire les émissions auront des retombées, car la Chine influera en retour sur ses principaux partenaires commerciaux pour qu'ils en fassent de même. Bien que beaucoup estiment toujours que la Chine n'est pas assez impliquée dans la réduction des émissions de carbone, différents observateurs s'accordent à reconnaître un vaste mouvement vers une économie à faibles émissions de carbone. Le Royaume-Uni et l'UE ont atteint un stade avancé en termes de respect du climat. L'administration américaine fait œuvre de pionnière dans les domaines de la réglementation des émissions des véhicules et de l'efficacité énergétique.

Commerce Sud-Africain avec la Chine, le Royaume-Uni et les États-Unis

Il est important d'examiner les schémas d'échanges de l'Afrique du Sud avec ses partenaires privilégiés. Ces informations nous aident à comprendre les impacts probables des régimes réglementaires du changement climatique sur le commerce.

Exportations

Les chiffres à l'exportation montrent une tendance lourde en faveur de la Chine en 2009. En effet, sur des exportations d'une valeur de 58,83 milliards de rands, la Chine à elle seule comptait pour 46,86% du total de la valeur des échanges. Les États-Unis venaient en seconde position, avec 22,62% de la valeur des échanges. Le Royaume-Uni se plaçait en troisième position, avec 22,62% de la valeur des échanges.

Jusqu'à 85,36% de la valeur des exportations sud-africaines représentaient cinq grands secteurs commerciaux. Soit, les produits minéraux (classés en première place et contribuant pour 33,19% de la valeur totale exportée) ; les perles naturelles et de culture (seconde place, et contribuant pour une valeur de 18,06%) ; les métaux de base et articles de métaux de base (3ème place, représentant une valeur de 16,98%) ; les véhicules, aéronefs, navires et transports associés (4ème place, et se partageant une valeur de 12,44%) ; et les produits des industries chimiques et annexes (en 5ème position et comptant pour une valeur de 4,68%).

Les exportations sud-africaines de véhicules et de produits associés du secteur vers les États-Unis représentent une partie importante des échanges. Ce scénario pose un défi considérable au secteur local des exportations car des réglementations plus strictes sur le carbone seront en place d'ici 2016. Ainsi, les fabricants de véhicules seront contraints d'accroître le rendement énergétique d'une moyenne de 6,6 litres pour 100 km. Les émissions de gaz d'échappement seront également réglementées pour la première fois, l'objectif majeur étant une réduction des émissions de carbone de 21% d'ici 2013, et une réduction de la dépendance à l'égard des importations de pétrole. S'ils souhaitent conserver le marché des exportations américain, les fabricants Sud-Africains devront donc se conformer à ces nouvelles règles.

Importations

Les chiffres des importations de l'Afrique du Sud montrent une fois de plus une tendance lourde en faveur de la Chine. Ainsi, sur des importations d'une valeur de 69,07 milliards de rands, la Chine à elle seule comptait pour 51,02% (soit 35,24 milliards de rands) de la valeur totale. En seconde place venaient les Etats-Unis, avec 33,71% de la valeur des importations, puis le Royaume-Uni, avec 15,27% de la valeur commercialisée.

Cinq secteurs d'importation représentaient jusqu'à 72,05% de la valeur totale des importations, soit : en première place les machines, appareils mécanismes et appareils électriques puis, les produits des industries chimiques et alliées ainsi que, les véhicules, aéronefs, navires et transports associés, suivi par le textiles et enfin, les métaux de base et articles en métaux de base.

Une analyse par pays plus approfondie révèle une dimension supplémentaire. Les machines, les appareils mécaniques et électriques étaient classés en première positions dans les trois marchés d'importation en 2008 et 2009. Toutefois, alors que les importations de textiles et d'articles en textiles étaient respectivement classées en 2ème et 3ème position pour la Chine, en 2008 et en 2009 respectivement, ces chiffres diffèrent largement de ceux du Royaume-Uni (11ème et 12ème). Les Etats-Unis étaient classés à un niveau encore plus bas, c'est-à-dire à la 14ème et à la 16ème place. En supposant que le gouvernement chinois progresse vers la régularisation du secteur des exportations de textiles pour respecter le climat, les effets seront largement ressentis par l'Afrique du Sud car c'est l'un des secteurs d'importation clés. Les probables pressions se porteront sur la nécessité de s'orienter vers des pratiques agricoles biologiques et respectueuses du climat, étant de nature à rehausser les coûts de production.

L'Institut des ressources mondiales (WRI)² note que l'approche adoptée par la Chine dans la prise en compte du changement climatique - telle qu'énoncée dans le programme national sur le changement climatique- utilise une combinaison d'instruments réglementaires, tels que, des quotas, des taxes sur l'énergie, des sanctions financières ainsi que des normes industrielles et en matière d'équipements. L'application de ces dernières aura un impact significatif pour le commerce sud-africain, car elles affectent les entrées et les sorties de marchandises commercialisées entre les deux pays. Etant beaucoup plus importante que celle de l'Afrique du Sud, l'économie chinoise aura probablement une influence en termes d'orientation des échanges.

Echanges nets en 2009

Hormis le Royaume-Uni, les chiffres des échanges nets affichaient un déficit commercial avec la Chine (-7,67 milliards de rands) et les Etats-Unis (-5,34 milliards de rands) en 2009.

L'Afrique du Sud est exportatrice nette vers le Royaume-Uni, comme le montre le chiffre positif de 2,76 milliards de rands. Les 5 premiers secteurs de grappes de produits d'exportation vers le Royaume-Uni comptaient pour 77,7% de la valeur totale, pour un montant de 13,32 milliards de rands. Ces secteurs de grappes (classés de 1er à 5ème) étaient : les perles naturelles et les perles de culture, les pierres précieuses et semi-précieuses (comptant pour 45,10% de la valeur totale) ; les produits végétaux (11,00%) ; les aliments préparés, les boissons et spiritueux et le vinaigre (7,50%) ; les machines appareils mécaniques et électriques (7,50%) ; et les produits minéraux (6,60%).

Parmi les produits d'exportation identifiés, il y en a certains sur lesquels tant les régimes réglementaires en matière de changement climatique au Royaume-Uni que la vulnérabilité au changement climatique dans le pays hôte, l'Afrique du Sud, pourraient avoir des impacts négatifs. Par exemple, le Food Miles Programme au Royaume-Uni peut avoir des incidences négatives importantes sur les exportations de produits végétaux et d'aliments préparés, de boissons et spiritueux et de vinaigre, car l'importation de telles marchandises d'Afrique du Sud entraîne une empreinte carbone élevée.

Perspectives d'avenir

La Banque Mondiale^③ lance le concept de taxation du carbone virtuel et soulève la question suivante : Le carbone devrait-il être taxé là où il est émis, ou là où les marchandises sont consommées, sur la base de leur carbone « intrinsèque » ou « virtuel » ?

Le carbone virtuel est la quantité de carbone émise dans la production et la fourniture d'un bien ou service particulier. La Banque Mondiale remarque que de nombreux grands pays exportateurs font valoir qu'ils seront pénalisés par la taxation hors-source, alors qu'une grande partie du carbone est généré et émis durant le processus de production des marchandises d'exportation. La Chine et la Fédération de Russie sont signalés à la Banque comme exportateurs nets de carbone virtuel, l'UE, les Etats-Unis et le Japon étant des importateurs nets. Il en résulte qu'une facilité visant à amener les pays à imposer une taxe carbone traitera de la compétitivité et des effets des fuites carbonées si des pays concurrents n'ont pas de mesures similaires en place. Ceci entraînera la prise en compte de la taxation des importations de carbone virtuel pour uniformiser les règles du jeu.

Des régimes réglementaires rigoureux en matière de changement climatique chez les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud auront certainement des implications à la fois pour les marchés d'exportation et d'importation, ainsi que pour les échanges nets. S'il n'est pas corrigé de manière adéquate, ce biais persistera toujours au détriment de l'Afrique du Sud, en particulier pour les exportations. Il en résulte que les régimes réglementaires en matière de changement climatique devraient toujours laisser de la place pour le développement et la réduction de la pauvreté, en particulier dans le contexte d'une économie émergente telle que l'Afrique du Sud.

Les conditions sont réunies pour l'instauration d'une économie globale verte à faible émission de carbone. En tant qu'acteur global émergent, l'Afrique du Sud est tenue de jouer le jeu pour continuer sur la voie d'un développement solide pour ce pays. L'Afrique du Sud subit des pressions plus globales, en particulier des pays développés du Nord, pour qu'elle s'oriente vers une économie à faible émission de carbone.

On peut toutefois reconnaître le travail et les progrès importants réalisés jusqu'ici par l'Afrique du Sud face aux défis globaux du changement climatique et de l'économie verte. Le cadre et la volonté politique pour migrer vers une Afrique du Sud plus verte sont en place. Ce qui reste à faire, c'est de réveiller certaines des politiques en place. La Stratégie d'atténuation à long terme (Long Term Mitigation Strategy - LTMS), par exemple, identifie le besoin de déployer la technologie de capture et de séquestration du carbone (CSC). La réforme de la taxe environnementale est une autre initiative en cours. L'Accord sur l'efficacité énergétique^④ et le Projet de divulgation des émissions de carbone^⑤ sont deux régimes réglementaires volontaires phares sur le changement climatique, mis en place par le monde des affaires. Les politiques les plus récentes pour l'Afrique du Sud sont la stratégie nationale pour le changement climatique de 2011 et l'accord sur l'économie verte, ainsi que l'établissement du fonds vert en 2012. A la suite de l'adoption de la stratégie nationale sur le changement climatique, les 9 provinces du pays ont également élaboré leurs politiques sur le changement climatique.

① Crawley, J. 2009. US President Obama announces regulations for vehicle energy efficiency. <http://bit.ly/tdsQz>. [Accessed 13 December 2010].

② WRI (World Resources Institute). 2009a. Energy and climate policy in China. Geneva: World Resources Institute. p. 1.

③ World Bank. 2010. *World development report 2010: Development and Climate Change*. Washington D.C.: World Bank. p. 263.

④ DME (Department of Minerals and Energy). 2005. *Energy Efficiency Accord*. Pretoria: Department of Minerals and Energy.

⑤ Carbon Disclosure Project. 2009. CDP 2009 (CDP7) *Information Request*. Johannesburg: Carbon Disclosure Project 2009.



Professeur Godwell Nhamo
Chaire Exxaro pour les affaires et
les changements climatiques
Université d'Afrique du Sud.

GESTION DES TERRES

Transactions foncières internationales à grande échelle et enjeux de la sécurité alimentaire. Le monde en alerte !

Dr Madiodio Niasse

Depuis 2007-2008, à la suite de l'envolée des prix des denrées alimentaires, du pétrole et de la crise financière, nous assistons à une ruée spectaculaire vers les terres agricoles des pays pauvres au moment où cette partie du monde traverse une grave crise alimentaire. Ce texte fait le point de l'ampleur de ce phénomène, ses incidences envisageables sur la sécurité alimentaire des pays du sud en particulier ceux d'Afrique.

La ruée mondiale sans précédent sur les terres du Sud s'est accentuée au cours des dix dernières années. Une énorme quantité de terres a été vendue ou louée à des promoteurs étrangers. En plus de cibler des terres arables de qualité, et en particulier irrigables, ces transactions foncières ont lieu dans des pays où la faim est un grave problème.

On peut toutefois préciser que ce phénomène de l'achat massif de terres par des compagnies étrangères ne se limite pas seulement aux pays pauvres du Sud, puisque les mêmes pratiques sont aussi constatées dans certains pays riches.❶ Ils ne sont pas non plus seulement le fait des pays du Nord car un certain nombre de pays arabes et de pays émergents d'Asie sont particulièrement actifs dans ces transactions foncières à grande échelle. Si le phénomène affecte d'autres régions du monde notamment de l'Amérique du Nord à l'Europe centrale et de l'Est de l'Asie du sud et du sud-est, c'est le cas des pays africains qui préoccupe davantage. Le phénomène de l'accaparement des terres y a en effet des impacts beaucoup plus importants sur la vie directe des populations du fait, entre autres, de la faiblesse institutionnelle de ces Etats et la vulnérabilité de leurs systèmes agro-alimentaires.

Les transactions foncières internationales : Etat des lieux

Plusieurs rapports d'ONG et d'organismes ont eu à sonner l'alerte en soulignant l'ampleur des acquisitions foncières transnationales. L'Afrique et l'Amérique latine sont les principales régions ciblées par les promoteurs. Les estimations de l'ampleur de ces transactions varient suivant les intervalles de temps. Une étude de la Banque Mondiale, sur la base d'un inventaire de près de 450 transactions foncières internationales estime à 46 millions d'hectares de terres octroyées à des investissements étrangers entre 2008 et 2009. Sur la base de 1200 transactions répertoriées entre 2000 et 2011, le Land Matrix (base de données mise en place par l'ILC et des institutions partenaires) estime à plus de 80 millions d'hectares les superficies de terres arables cédées à des promoteurs étrangers au cours de la décennie écoulée. Il existe deux grandes catégories d'acquéreurs de terres agricoles. La première catégorie comprend des investisseurs publics ou parapublics. La seconde catégorie regroupe des acteurs privés, comprenant notamment des compagnies multinationales et les investisseurs financiers (fonds d'investissement, fonds de pension, etc.) à la recherche de créneaux alternatifs suite à la crise financière de 2007-2008.

Les avis, quant aux opportunités qu'offrent ces investissements divergent. Les uns y voient une opportunité d'investissements pour redynamiser le secteur agricole des pays en développement. D'autres, plus critiques, l'assimilent à un accaparement massif des terres avec des relents néocolonialistes. Il est difficile de trancher ce débat parce que ces acquisitions foncières sont trop récentes pour se prêter à un bilan exhaustif. Au vu des premiers impacts notés, force est de reconnaître que ces investissements fonciers, dans leurs formes actuelles n'ont que rarement profité aux populations locales qui restent sous la menace de la faim. En effet l'idée qui a prévalu au départ, et qui continue d'être défendue par les promoteurs, faisait croire que les acquisitions des terres allaient garantir du travail et améliorer les conditions de vie populations locales. En règles générale ces

promesses ne sont matérialisées, et les espoirs se sont très vite transformés en regrets, voire en déceptions.

L'ampleur du phénomène face aux enjeux de la sécurité alimentaire.

Pour nourrir la population mondiale qui devrait attendre 9 milliards de personnes en 2050, la FAO estime qu'il faudra augmenter la production alimentaire de 70% à l'échelle mondiale et la doubler dans les pays en voie de développement. La réalisation de cet objectif nécessiterait un accroissement considérable de la productivité des terres arables actuelles et l'augmentation substantielle de l'étendue des terres à vocation agricole.

Dans cette recherche de solution aux enjeux alimentaires actuels, les regards se sont très vite tournés vers l'Afrique et dans une moindre mesure vers l'Amérique latine, qui sont à tort ou à raison perçues comme disposant d'énormes potentialités agricoles qui ne sont pas suffisamment exploitées. Selon la Banque mondiale, sur les 445 millions d'hectares de terres cultivables vierges ou peu exploitées qui sont disponibles dans le monde, près de 45% se trouvent en Afrique, contre 28% en Amérique latine².

C'est ce qui justifie d'ailleurs cette ruée actuelle sur les terres africaines. La Banque mondiale³, le Land Matrix⁴ et différentes autres études s'accordent sur le fait que 60 à 80 % des transactions foncières internationales actuelles (en nombre et en surfaces cumulées) ciblent l'Afrique, spécialement l'Afrique sub-saharienne.

Dans leurs formes actuelles, les grandes concessions foncières octroyées par des Etats africains à des investisseurs étrangers publics ou privés n'ont donc pas contribué à la lutte contre l'insécurité alimentaire dans cette zone. En effet une proportion importante des terres acquises est utilisée pour la culture de produits agricoles non-alimentaires au moment où les populations locales souffrent de faim. A cela s'ajoute le fait que la production alimentaire réalisée dans les concessions agricoles est prioritairement et parfois exclusivement destinée aux pays investisseurs afin de répondre à leurs besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle et à leurs préférences diététiques.

Au vu des tendances actuelles, les acquisitions foncières à grande échelle semblent aggraver les risques d'insécurité alimentaires dans les pays ciblés, plutôt que de contribuer à les éviter. Le constat est donc alarmant, d'où la nécessité pour les pays africains de se ressaisir en prenant des mesures appropriées qui veilleraient à ce que toutes les transactions foncières profitent aux populations locales.

Comment peuvent répondre les pays africains?

Les pays africains doivent prendre conscience de la gravité de la situation actuelle et des tendances concernant la disponibilité au plan mondial de produits vivriers et le fait que les dérèglements notés depuis 5 ans sur le marché international des produits alimentaires sont loin d'être conjoncturels. Ils sont plutôt structurels et devraient s'aggraver dans les années à venir. Pour saisir son potentiel agricole et assurer sa sécurité alimentaire, les pays africains devraient élaborer des politiques efficaces en renforçant leur législation en matière foncière et imposer aux investisseurs le respect des droits des populations locales ainsi que des normes sociales et environnementales internationalement admises. Les politiques de transparence et de la bonne gouvernance foncières sont également requises. Parmi les actions envisageables on peut citer les suivantes :

- *Développement de stratégies nationales de sécurité alimentaire par la mise en valeur des ressources agricoles :*

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pourrait servir de point de départ dans ce domaine, mais il faudra probablement le réexaminer à la lumière des enjeux nouveaux de la sécurité alimentaire mondiale, et de l'émergence de nationalismes alimentaires de plus en plus agressifs. L'Afrique gagnerait à s'inspirer d'autres initiatives prises dans ce domaine par certains pays qui ont pris toute la mesure de la gravité de la situation actuelle. C'est le cas notamment du Qatar qui a lancé un programme ambitieux de sécurité alimentaire « le Qatar National Food Security Programme », tout comme l'Inde qui est en voie de se doter d'une loi cadre de sécurité

alimentaire nationale qui ambitionne de faire de l'Inde un pays sans faim –a «Hunger-Free India»^⑤. Toujours dans le but de préserver ses ressources et assurer la sécurité alimentaire, chaque pays africain devrait identifier clairement et préserver ses terres de production agricole devant assurer sa sécurité alimentaire nationale. Ceci implique de la part de chaque Etat, le renforcement de la législation en matière foncière pour protéger les paysans contre l'éviction de leurs terres par des acteurs nationaux ou étrangers. Les Directives volontaires sur la gouvernance de la tenure foncière récemment adoptées sous l'égide de la Commission sur la sécurité alimentaire des Nations Unies donnent des orientations utiles dans ce domaine. Toutefois sécurisation des droits fonciers des paysans, ne peut produire des effets en termes de sécurité alimentaire que si les mesures appropriées d'accompagnement sont prises pour assurer l'augmentation durable de la productivité des terres, d'où l'importance des investissements. Selon les estimations du PDDAA, les besoins de financement de l'agriculture africaine seraient de 250 milliards de dollars entre 2002 et 2015. Un montant modeste au vu des enjeux nouveaux. Il faut les revoir à la hausse, même si on sait que les engagements pris en 2003 de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à l'agriculture n'ont été respectés que par 7 Etats sur les 53 que compte le continent. Le recours à l'investissement privé domestique et étranger est nécessaire, mais certainement pas sous les formes observées au cours des cinq dernières années.

- *L'encadrement de l'investissement étranger sur la base des priorités nationales :*

L'investissement étranger qui va aider l'Afrique est celui qui se fera dans les termes et conditions de l'Afrique et non ceux exclusifs de l'investisseur. L'Afrique pourrait alors dans les cas d'offres d'investissement d'Etats étrangers, envisager des accords bilatéraux --tels que ceux préconisés par Mukherjee (2012)^⑥ pour l'Asie-- qui impliquent de la part du pays investisseur étranger de contribuer au financement de la stratégie nationale de développement agricole et sécurité alimentaire du pays ciblé (sous forme d'équipement, crédit pour les intrants agricoles, infrastructure, technologie, assistance scientifique et technique à divers niveau niveaux de la filière agricole). En contrepartie, le pays bénéficiaire garantit au pays investisseur une part du gain de production agricole résultant des investissements réalisés, ceci comme un des moyens de paiement de la dette contractée. Dans le cas d'offres d'investissement par des acteurs privés étrangers, la priorité devrait être donnée à modes d'investissements n'entraînant pas de concessions foncières (e.g. contrats d'achats en entre producteurs locaux et investissements ; joint-ventures entre investisseurs et paysans, etc.).

Conclusion.

La ruée vers les terres fertiles des pays en développement entre dans le cadre d'une nouvelle géopolitique de l'alimentation. La demande en produits vivriers augmente de façon exponentielle alors que l'eau et les terres agricoles se raréfient. Pour tout pays, fut-il riche, émergent ou pauvre, la sécurisation des besoins alimentaires est devenue une priorité nationale au regard de la flambée des prix des denrées alimentaires. Des solutions proposées par la communauté internationale pour venir à bout l'insécurité alimentaire tardent à se concrétiser. L'Afrique doit donc prendre la mesure des enjeux nouveaux, et se doter de stratégies appropriées pour assurer sa sécurité alimentaire par la valorisation des ressources agricoles dont elle dispose.



Dr Madiodio Niassé
Directeur, Secrétariat de la Coalition Internationale pour l'accès à la terre. Les idées exprimées et les positions prises dans cet essai sont personnelles, et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de l'ILC ou de ses membres.

① Le Qatar s'est particulièrement illustré ces dernières années dans les achats de terres en Australie.

② Deninger, K; D. Byerlee. 2011. Rising Global Interest in Farmland. Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits? BanqueMondiale / BIRD. Washington D.C. <http://bit.ly/cMuvUa>

③ Deininger et al, op . cit

④ Ward et al. 2012

⑤ Amiti Sen. 2012. Rural land may be classified to protect farm interest. Economic Times. 24 Août.

⑥ Mukherjee, A. 2012. Food Security in Asia. SAGE Publications. New Delhi. Septembre.

FREINS AU COMMERCE AFRICAIN

Les coûts afférents à la conduite des affaires en Afrique Subsaharienne : examen critique des causes et des implications pour la compétitivité des exportations

N'da, K. Christian

Les pays d'Afrique subsaharienne sont généralement considérés comme ceux où le coût des affaires est le plus élevé. Dans de nombreux pays, cet environnement est complexe, imprévisible et les procédures coûteuses et souvent risquées, constituant un frein au développement économique et social. Cet article met en lumière quelques-unes des contraintes qui entravent le développement des affaires en Afrique Subsaharienne.

La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont une structure commerciale marquée par l'exportation de matières premières et l'importation de produits manufacturés. Ce modèle d'insertion dans l'économie mondiale est vu comme peu porteur de développement car il génère une faible valeur ajoutée ainsi qu'une croissance vulnérable et extravertie. De nombreux efforts ont été consentis ces dernières années pour diversifier les productions et accroître les capacités de transformation économique notamment à travers la mobilisation des ressources intérieures et l'appel à l'investissement direct étranger. Néanmoins, ces efforts se heurtent à de nombreux défis. Parmi eux, des procédures nombreuses et complexes, souvent irrégulières, qui engendrent des surcoûts dommageables pour la réalisation des affaires.

Les facteurs explicatifs du niveau des coûts des affaires en Afrique Subsaharienne
Les rapports « Doing Business » évaluent annuellement le niveau de « facilité à faire des affaires » dans différents pays du monde. Un certain nombre de facteurs permettant d'apprécier la qualité de l'environnement des affaires ont été identifiés. Ces facteurs sont agrégés en neuf indicateurs principaux que sont : la facilitation de la création d'entreprises, l'obtention des permis de construire, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, la facilité de paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats ainsi que les solutions apportées à l'insolvabilité.

En outre, la viabilité du marché dépend de l'existence et de l'efficacité d'institutions essentielles à la bonne marche des affaires, telles que les cours et tribunaux, les administrations douanières et fiscales, ainsi que d'autres organes rattachés à différents ministères et délivrant divers services administratifs nécessaires au fonctionnement du monde des affaires.

En revanche, la complexité des procédures administratives et des règles bureaucratiques, couplée à la faiblesse des institutions judiciaires créent un environnement marqué par l'imprévisibilité, l'arbitraire, la corruption et les surcoûts- contribuant à décourager les entrepreneurs vertueux.

Illustration du climat des affaires en Afrique Subsaharienne comparativement au reste du monde

Trop souvent en Afrique ces institutions paraissent inaccessibles car les informations et les services qu'elles délivrent sont en général difficiles à obtenir. Ceci s'explique par la faiblesse de l'utilisation des moyens de communication modernes comme supports aux entreprises et comme instruments de facilitation des relations entre le secteur privé et les administrations publiques. Dans un monde marqué par un développement fulgurant des moyens de communication, les technologies l'information contribuent à améliorer l'efficacité des procédures et des institutions par l'installation de systèmes électroniques pour des services allant de l'inscription au registre du commerce au dédouanement et

à l'enregistrement des actes de procédure. Ce qui permettrait de réaliser des bénéfices significatifs en termes de gains de temps et d'argent.

Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, l'accès à l'information administrative est assujettie à un déplacement physique du requérant et à la rencontre avec un fonctionnaire. Par exemple, seulement 50% des pays d'Afrique subsaharienne fournissent en ligne les informations sur les conditions et les procédures aux frontières. Au niveau des formalités pour l'obtention de permis de construire, moins de 40% des pays ont des procédures en ligne, alors que toutes ces informations sont informatisées dans les économies de l'OCDE ¹.

L'information produite par les milieux judiciaires est aussi cruciale pour le monde des affaires. Les tribunaux fournissent en effet des informations essentielles pour les investisseurs, notamment dans le domaine du solutionnement de l'insolvabilité. Pourtant peu de pays africains ont les capacités nécessaires dans ce domaine. Dans 75% des pays d'Afrique subsaharienne, la diffusion des informations relatives à l'engagement de procédures d'insolvabilité par les tribunaux est soumise à des lois limitant la diffusion de cette information. Ceci contribue à alourdir les charges liées à la recherche de l'information. Par ailleurs, la réduction des délais de création a un effet favorable sur le taux d'investissement. Des études montrent qu'une réduction de 10 jours de ce délai induit une croissance de 0.3% dans le taux d'investissement et de 0.36% dans le taux de croissance du PIB.

Les effets des coûts élevés pour la conduite des affaires sur les exportations.

Les coûts commerciaux renvoient aux coûts de transport, des coûts aux frontières et à l'intérieur de celles-ci.

Limao et Venables (2001), ont calculé un équivalent tarifaire effectif sur les exportations des coûts de transport. Ils concluent qu'en Tanzanie et en Ouganda cet équivalent tarifaire effectif est de l'ordre de 40% contre 15% pour l'ensemble des pays ACP². Par ailleurs, le doublement de la valeur médiane des coûts de transport réduit les volumes des échanges de 45 %, traduisant ainsi une relation négative entre les coûts de transport et le volume des échanges. Les coûts de transport sont particulièrement pénalisants pour les pays sans littoral. Ainsi, pour les pays africains subsahariens enclavés, ces coûts sont supérieurs de 50 %, et les volumes d'échanges inférieurs de 60 %, à ceux des pays côtiers. Aussi, au fur et à mesure que les tarifs douaniers sont abaissés dans le monde, les coûts de transport imposent un niveau de protection effective supérieur à celui des tarifs douaniers, particulièrement dans les pays enclavés d'Afrique (Amjadi et Yeats, 1995). En outre, des coûts commerciaux élevés à cause du transport constituent un important obstacle- non seulement au développement du commerce- mais aussi aux flux d'IDE³ vers les pays d'Afrique (CNUCED, 2008b).



En outre, l'inefficacité des procédures à la frontière s'observe au niveau de la présentation des documents et du processus d'inspection des marchandises. Le fait que tout ce processus a lieu au poste frontalier ainsi que la mauvaise coordination de l'inspection des marchandises entre les différentes parties prenantes et les horaires d'ouverture trop restreints rendent très lent le processus. Les retards dans le remboursement des droits influent négativement sur le commerce. En conséquence, le commerce intra-africain est restreint à cause des coûts élevés des procédures aux frontières (Gad, 2009). Le passage en transit par un territoire valorise de 4 % les coûts commerciaux indépendamment de la distance couverte (Coulibaly et Fontagné, 2005).

Les autres coûts des échanges internationaux sont liés à la corruption, au manque de transparence et de prévisibilité des opérations commerciales. Tout cela accroît l'incertitude des opérations et leurs coûts. Aussi, les tensions politiques dans les pays africains sont nuisibles au commerce international surtout au niveau régional. Ces tensions politiques entravent la production et le commerce transfrontalier.

Les mécanismes d'accès au marché agissent aussi sur les échanges internationaux. Selon certains, une réduction de moitié des coûts de transports pourrait multiplier par cinq le commerce. Dans le domaine des services connexes au commerce, des infrastructures efficaces et fiables influent positivement sur les échanges internationaux alors que, les déficiences de l'infrastructure font baisser la productivité des entreprises d'environ 40%.

Les infrastructures immatérielles se réfèrent au cadre politique général et réglementaire, à la transparence et la prévisibilité de l'administration et du commerce des entreprises ; plus généralement à la qualité de l'environnement commercial (procédures douanière, environnement réglementaire). Elles visent à améliorer l'efficacité des opérations aux frontières, à simplifier les procédures commerciales et à faire preuve de volonté politique pour combattre la corruption et les tracasseries routières et aux frontières dommageables pour le commerce. Des politiques et réglementations judicieuses à l'intérieur des frontières assurent la qualité du climat commercial et puis déterminent l'exploitation ou non des potentialités en commerce. Mais bien souvent, le coût élevé de l'infrastructure nécessite une coordination régionale pour sa réalisation et/ou son entretien. C'est le cas du nouveau chemin de fer reliant le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie –cofinancé par ces derniers- avec raccordement au corridor ferroviaire principal de l'Afrique de l'Est pour rejoindre le port de Dar es-Salaam. La réalisation de cet ouvrage abaissera sensiblement les coûts commerciaux en Afrique de l'Est.

Conclusion

En définitive, le niveau élevé des coûts liés à la conduite des affaires en Afrique subsaharienne est dû à un manque de transparence du monde des affaires et à une faiblesse juridico-institutionnelle ainsi qu'à la complexité des processus et formalités. Tout cela limite la participation de l'Afrique au commerce international. Les exportations se trouvent alors réduites non seulement à cause des coûts élevés de production induisant une perte de compétitivité mais aussi la détérioration de la qualité des produits comparativement aux standards internationaux.

References Bibliographiques

Amjadi, A. et Yeats, A.J., (1999). Have trade transport costs contributed to the relative decline of sub-saharan African exports?, Policy Research Working Paper Series: 1559, World Bank, Washington D.C.

Borderless (2011). 16ème Rapport de l'Observatoire des Pratiques Anormales, 2ème trim. 2011, <http://bit.ly/VQ9XLe> ou <http://bit.ly/uJRnaw>

CNUCED, (2009). *Rapport sur le développement économique en Afrique : renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*, Nations unies, New York et Genève, 2009

- CNUCED (2008b). L'investissement étranger direct dans les pays en développement sans littoral: Tendances, politiques et perspectives ; UNCTAD/ALDC/2008/3, Genève et New York.
- Coulibaly, S. et Fontagné, (2005). South-South Trade: geographical matters, *Journal of African Economies*, 15 (2), PP 313 -341
- Foster V. (2008). Overhauling the engine of growth: infrastructure in Africa; Africa Infrastructure Country Diagnostic; Executive Summary, Banque mondiale, Washington DC.
- Gad M. (2009). A better future for Africa: recommendations from the private sector; Document présenté à la Commission de l'Afrique. Copenhague: Confederation of Danish Industry.
- Konan, Francis (2010). Climat des affaires en Afrique : beau temps à l'horizon, <http://bit.ly/UKcmXM>
- Limao, N. et A.J. Venables (2001). Infrastructure, geographical disadvantage, transport costs, and trade, *The World bank Economic Review*, 15 (3), PP 451-479
- Longo, R. and K. Sekkat, (2004). Economic obstacles to expanding intra-african trade; *World Development*, Elsevier, Vol. 32(8), PP1309-1321
- Ndulu B. (2006). Infrastructure, regional integration and growth in sub-Saharan Africa: dealing with the disadvantages of geography and sovereign fragmentation; *Journal of African Economies*; AERC Supplement 2: 212-244.
- Portugal-Perez A. et Wilson J. (2008). Trade costs in Africa: barriers and opportunities for reform, World Bank Policy Research Working Paper 4619, Washington D.C.
- Rapport 2012 Doing Business: Entreprendre dans un Monde plus transparent*, Banque Mondiale et Société Financière internationale, Washington D.C., <http://bit.ly/jtptq>
- Rapport 2013 Doing Business: Smarter regulations for small and medium-size enterprises*, World Bank and International Finance Corporation, Washington D.C., <http://bit.ly/jtptq>

❶ Voir Doing Business 2012, « *Entreprendre dans un monde plus transparent* », Pages 5.

❷ Limao et Venables, 2001, in « *Le développement économique en Afrique* », rapport 2009 CNUCED, P 45.

❸ Investissements directes Etrangers



N'da, K. Christian

Economiste, Chercheur
Laboratoire d'Analyse et de
Modélisation des Politiques
Economiques
ndachristian@lampe-ci.com /
www.lampe-ci.com

AGRICULTURE

Exploiter le potentiel de l'agrobusiness pour la prospérité de l'Afrique

Philippe Scholtes

En dépit d'une croissance considérable du PIB au cours de la dernière décennie, la majeure partie de l'Afrique reste embourbée dans la pauvreté. Cet article explore comment une transformation des petites exploitations agricoles en un système reposant sur l'agrobusiness pourrait élargir les marchés intérieurs et le commerce extérieur, en créant ainsi des emplois et en rehaussant les revenus ruraux à travers le continent.

Malgré le potentiel agricole de l'Afrique et sa croissance économique de l'ordre de cinq pour cent en moyenne sur les dernières années, son mode de croissance ne semble pas être durable à moyen et long termes. La croissance du PIB -essentiellement fondée sur les exportations de pétrole, de minéraux et de produits de base agricoles- impliquant peu ou pas de transformation, n'a pas conduit à une réduction soutenue de la pauvreté. D'où la nécessité d'emprunter une trajectoire alternative valorisant les ressources naturelles et utilisant des procédés de production innovants afin d'accélérer une croissance et un développement durables.

Cela pourrait passer par l'agrobusiness dont l'importance dans la création de richesse en Afrique a été largement reconnue au cours des dernières années. La mise en œuvre d'un processus de transformation rurale semble nécessaire pour accroître la valeur économique des produits de base agricoles et créer des perspectives d'emploi non agricole dans des domaines tels que la transformation après récolte, la logistique, la finance, la commercialisation et la gestion de la qualité

Un espace économique mondial changeant

La forte croissance économique enregistrée par l'Afrique ces dix dernières années reste satisfaisante et enviable. Les revenus par tête dans certaines régions notamment en Afrique subsaharienne ont en effet multiplié par un facteur de 2,5 au cours des huit années.

Cependant, la région reste plongée dans la pauvreté et compte 33 des 48 pays les moins avancés (PMA) du monde. L'investissement orienté principalement vers le pétrole et les minéraux entraîne une surexploitation des ressources ainsi qu'une surévaluation de la monnaie.

Moins de 40% du produit agricole produit sur le continent est transformé, bien que l'agro-transformation compte pour 70% de la valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire et pour près de 50% du total des exportations dans les PMA.^① Ces insuffisances dans la structure de transformation pourraient toutefois apparaître comme les opportunités de demain. En apportant de la valeur ajoutée aux produits de base agricole, l'Afrique génèrera des emplois et rehaussera les revenus ruraux, et aussi réduira les pertes post-récolte et la volatilité des prix. En outre cela contribuera à stimuler la croissance dans d'autres secteurs, et à élargir les marchés intérieurs et le commerce extérieur -autant de facteurs qui contribueront à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

L'agrobusiness pour la prospérité de l'Afrique

La voie à suivre pour engranger ces avantages passe par une transformation profonde des zones rurales africaines qui doivent réorganiser et transformer les exploitations familiales en des entreprises agricoles modernes. Dans sa publication de 2011 intitulée *Agribusiness for Africa's Prosperity*,^② l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) encourage une telle approche, et élabore une stratégie qui repose sur sept piliers. A savoir : l'accroissement de la productivité agricole ; la mise à niveau des chaînes de valeur ; l'exploitation de la demande locale, régionale et internationale ; le renforcement des efforts technologiques et des capacités d'innovation ; la promotion du

financement effectif et innovant ; l'encouragement de la participation du secteur privé ; et l'amélioration des infrastructures et de l'accès à l'énergie. La stratégie peut toutefois varier en fonction du produit visé selon des études de cas sur des chaînes de valeur de l'agrobusiness africain^⑤. Celles africaines peinent toujours à positionner dans les chaînes globales en dépit du potentiel dont elles disposent et des opportunités présentées sur le marché. Les entreprises locales du continent plutôt que de s'insérer dans le marché, jouent le rôle de distributeurs des produits de marque mondiaux. Tout cela n'est pas sans conséquences sur les pays importateurs de produits alimentaires d'Afrique qui continuent de subir de plein fouet la hausse des prix de denrées de base.



Dans ce contexte, les marchés régionaux sont des opportunités pour l'agrobusiness. L'intégration des chaînes de valeur pourrait créer des possibilités pour les petits exploitants agricoles de rehausser leurs revenus de 10 à 100% selon certaines études. Cela impliquerait de la part des pays africains une réduction des obstacles tarifaires et non-tarifaires qui entravent le commerce des produits sur le continent. La

diversification des partenaires économiques et commerciaux tout comme la mise en place d'un environnement propice aux affaires est également requise et ce, pour attirer les investissements directs étrangers et la participation privée à l'agrobusiness. Avec comme avantages liés entre autres à la compétitivité la promotion du développement du secteur privé à travers l'investissement; un accroissement de l'efficacité et de la productivité des entreprises locales ; et un encouragement à l'entrepreneuriat par la suppression des contraintes juridiques, financières et structurelles. Enfin, un leadership fort est plus que jamais nécessaire pour mettre en œuvre des politiques qui promeuvent l'ouverture, la stabilité macroéconomique.

L'agrobusiness doit aller 'au-delà des frontières'

En étroite partenariat avec l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ONUDI a tenu une série de consultations internationales sur l'agrobusiness comme moyen d'aborder les questions de sécurité alimentaire et de réduction durable de la pauvreté dans les pays à faible revenu. Dans son étude intitulée « *African Agribusiness and Agro-industries Development Initiative* ou 3ADI » l'ONUDI estime que l'expansion du secteur suppose une convergence d'initiatives indépendantes allant des petits exploitants agricoles aux grandes entreprises d'agrobusiness en passant par les transformateurs, les négociants, les fournisseurs de logistiques, l'assurance de la qualité, les services de finance, etc., et appelle également à un accroissement de l'investissement étranger et du commerce extérieur. Des opérations conjointes sont actuellement en cours dans 12 pays soit, Afghanistan, Comores, République démocratique du Congo, Ghana, Haïti, Liberia, Madagascar, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Soudan et Tanzanie – où un à deux produits agricoles clés sont choisis par les autorités locales, en conformité avec les stratégies nationales. Chaque produit sert de base à une analyse détaillée des chaînes de valeur.

Lier les petits exploitants agricoles aux grandes sociétés d'agrobusiness

Dans une chaîne de valeur type de l'agrobusiness, les matières premières et les autres intrants circulent de la pré-production à la transformation puis vers le marché final. Une mobilisation coordonnée des ressources est nécessaire pour améliorer la productivité des ressources naturelles et des facteurs de production que sont les terres le travail et la technologie. Ceci appelle un renforcement de compétences et du savoir-faire dans des domaines notamment la gestion des risques, la commercialisation, le contrôle-qualité, la maîtrise de nouvelles technologies -telles que les machines de traitement, les équipements de préparation des sols et les techniques d'irrigation et l'utilisation des semences et engrais- résistants adaptés aux effets du changement climatique.

La plupart de ces ressources sont actuellement détenues par le secteur privé qui, tenté par le potentiel de l'agrobusiness dans les pays en développement, et en particulier, les pays à faible revenu de l'Afrique, ne cesse de manifester son intérêt d'investir dans ce secteur. Le volume de l'investissement fixe privé était trois fois plus élevé que celui de l'aide publique au développement (APD) en 2008.

Redresser la situation de l'or blanc au Ghana

Au Ghana, le début des années 2000 fut une période noire pour la production cotonnière. La situation s'empira en 2010. Sous l'influence combinée de prix mondiaux défavorables et des faiblesses structurelles, la production de coton fut au point mort entraînant alors une recrudescence de la pauvreté.

Attiré par les prix internationaux très élevés et inspiré par la réussite du secteur du coton du Burkina Faso voisin, le Ghana a alors divisé la région de production en trois zones et se s'assura du soutien de grandes sociétés d'agrobusiness pour accroître les superficies cultivées de 5.000 à 50.000 hectares.

Une mission conjointe Banque mondiale/ONUDI s'est rendue sur place début 2011 et a recommandé une gamme complète d'interventions en vue d'étendre la chaîne de valeur. Ces mesures visent premièrement à accroître la production nationale pour répondre à une demande croissante des entreprises de transformation chinoises ou égyptiennes et ainsi renforcer la position ghanéenne dans le commerce extérieur. En outre, cette opération cherche à créer des emplois et les revenus ruraux.

La solution de cette mission conjointe passe par une mécanisation accrue, une réforme du rôle public dans l'industrie ainsi que des réglementations et mécanismes de fixation des prix acceptables pour toutes les parties prenantes.

L'investissement du secteur privé tout comme l'aide au développement orienté vers l'agriculture pourrait contribuer au développement de ce secteur par l'amélioration de la productivité et de la qualité tout en facilitant la gestion des chaînes d'offre par l'introduction de mécanismes de traçabilité.

Conclusion

Des financements substantiels et bien coordonnés, seront - entre autres - nécessaires pour engager l'agriculture dans une voie plus productive et plus efficiente. Parmi les principaux acteurs de cette transformation figurent les agriculteurs et les négociants mais aussi, les fournisseurs d'engrais, de pesticides et de semences ainsi que les entreprises rurales de services énergétiques, les transporteurs et les fabricants et finalement les fournisseurs de technologie et de financements ruraux. Les gouvernements nationaux et les institutions de financement du développement doivent concentrer leurs efforts par la mise en place de politiques économiques et infrastructurelles claires et prévisibles.

❶ Source : Statistiques industrielles de l'ONUDI

❷ Kande K. Yumkella, Patrick M. Kormawa, Torben M. Roepstorff et Anthony M. Hawkins, Eds, ONUDI (2011)

❸ Dans les pays suivants : Cameroun, Ethiopie, Kenya, Mali, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud et Zambie. Référence : Karl Wohlmuth, Patrick M. Kormawa et Jean Devlin: Agribusiness for Africa's Prosperity: Etudes de cas pays, Document de travail, ONUDI, septembre 2011.



Philippe Scholtes

Directeur du département du développement de l'agrobusiness de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

AFRIQUE ET GOUVERNANCE MONDIALE

Crise du multilatéralisme et du leadership mondial : comment l'Afrique peut-elle faire face à ses défis commerciaux ?

Silke Trommer

Cet article dresse le bilan des négociations commerciales en cours et analyse les défis et opportunités de l'Afrique dans ce contexte actuel de crise combinée du multilatéralisme et de leadership mondial en donnant l'exemple du modèle de gouvernance participative que la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté dans le processus de négociation de l'APE avec l'Union Européenne (UE), un mécanisme considéré comme novateur dans la formulation de politiques commerciales.

A lors que l'Organisation Mondiale du Commerce prépare sa neuvième Conférence Ministérielle à Bali (Indonésie) en décembre 2013, l'agenda de Doha pour le développement reste bloqué sur l'agriculture et l'accès au marché pour les produits non agricoles. Les négociations des Accords de Partenariat Économique (APE) semblent être condamnées à un sort tout aussi incertain après maintenant plus de dix ans de négociations qui opposent une des plus grandes puissances commerciales mondiales à un nombre de pays les plus pauvres. Entre-temps, les africains continuent de s'interroger sur le bilan à tirer de leurs relations privilégiées avec d'autres économies majeures, comme les États-Unis ou la Chine.

Cinquante ans de participation au système commercial mondial ont démontré que la performance économique des pays africains n'est pas uniquement déterminée par les politiques économiques et commerciales que le continent africain adopte envers les pays tiers. Dans un monde interdépendant, l'environnement politico-économique général joue un rôle capital dans la détermination du succès des stratégies commerciales africaines. Or, cet environnement ne réussit pas à sortir de son état de crises multiples aussi bien financières qu'alimentaires, énergétiques, environnementales ou idéologiques. Les conséquences économiques de cette situation sont exacerbées par une crise de *leadership* dans la coopération multilatérale en général et dans le domaine de la gouvernance commerciale en particulier. Face à ces faits, une bonne politique commerciale africaine est nécessaire. Celle-ci se doit de prendre en compte les particularités économiques locales, nationales et régionales, mais aussi les données du marché mondial, en s'attachant à analyser les stratégies et les agendas des différents partenaires étatiques et privés.

La tâche de dresser une telle politique est délicate. La complexité du système commercial mondial rendant cette tâche encore plus compliquée. Il est tout aussi clair que les réalités des différentes régions et pays africains ne sont pas les mêmes, impliquant donc le besoin de solutions différenciées et adaptées aux avantages et aux défis des uns et des autres.

Contourner les blocages par le plurilatéralisme et l'aide en perspective.

Le cycle de Doha, lancé sous le nom de « Programme de Doha pour le développement » au Qatar en novembre 2001, n'a toujours pas livré des résultats tangibles escomptés et, près de 11 ans plus tard, le cycle est toujours dans l'impasse.

En juillet 2008, les différends étaient résolus sur dix-huit de vingt points contentieux, ne laissant que les mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture et le coton à l'écart. En 2011, l'incapacité des parties à se mettre d'accord sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles a freiné la relance du cycle. Fin 2011 à la veille de la dernière conférence, les espérances des pays les moins avancés (PMA) se sont très vite transformées en désillusion. ❶

Devant ces contraintes, de nouveaux enjeux sont en train de se cristalliser dans les couloirs des processus laborieux et fragmentés que constitue le cycle de Doha. Par exemple, faute

de résultats dans le domaine des services, un nombre de pays envisagent de réanimer un mécanisme du GATT que l'on croyait condamné dans les livres d'histoire : il s'agit du plurilatéralisme sous l'annexe 4 de l'Accord de l'OMC. Seize économies avancées dont l'UE ont convenu en janvier 2012 de débattre la possibilité d'un Accord International sur les Services, modelé sur l'exemple de l'Accord des Marchés Publics, qui permettra d'échanger des concessions AGCS+ entre ceux qui seront prêts à le faire. La démarche a aggravé les tensions dans le cycle. Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud n'ont pas tardé à dénoncer cette approche plurilatérale qui va, selon eux, à l'encontre des principes fondamentaux de l'OMC, tels que la transparence, l'inclusion et le multilatéralisme.

Dans l'absence d'accords multilatéraux qui satisfont les demandes de certains pays du Sud, le Secrétariat de l'OMC est actuellement en train de réorganiser ses bases de données statistiques pour accommoder un discours naissant sur les chaînes de valeur globales. Une telle idée n'est pas nouvelle mais cette fois, le discours met l'accent sur les opportunités de développement qui résulteraient de l'intégration des pays pauvres dans les chaînes de production mondiales.² Pour améliorer leurs chances réelles de s'intégrer dans ces chaînes et d'en tirer profits, il suggère d'augmenter l'aide pour le commerce.

La revue scientifique *Economics Research International*, dans sa récente étude « Investigating the Impacts of Intra-regional Trade and Aid on Per Capita Income in Africa » démontre cependant une relation négative entre l'aide et l'expansion du salaire moyen par tête au niveau de la CEDEAO après avoir comparé l'impact du commerce régional et l'impact de l'aide internationale sur les salaires moyens dans la sous-région.³ En revanche, l'analyse établit que le commerce intra-régional constitue un facteur stable dans la stimulation d'expansion du salaire moyen au niveau de la CEDEAO. L'étude conclut sur la nécessité de favoriser l'intégration régionale dans un cadre de diversification de la base industrielle et du réseau d'infrastructures de la sous-région.

Ces considérations suggèrent que, dans ce contexte international en profonde transformation, l'Afrique se doit de formuler ses propres réponses à sa situation économique et commerciale. A cet égard, la région ouest-africaine a donné un exemple intéressant lors de ses négociations de l'APE qui montre comment on pourrait capturer les expertises et les capacités des différentes parties prenantes en Afrique dans l'aspiration de prendre en main le sort du continent.

Comment forger des solutions africaines ? La gouvernance commerciale participative

Alors que les sociétés civiles des grandes puissances commerciales se plaignent régulièrement de ne pas pouvoir se faire entendre dans les débats politiques intérieurs, la CEDEAO a établi une approche participative dans le cadre des négociations de l'APE qui permet à un grand nombre d'intérêts économiques et sociaux de se faire écouter par les négociateurs et les officiels ouest-africains. Née du contexte particulier de la région dans la négociation de l'APE, qui reste marqué par des asymétries de puissance économique et de capacité de négociation entre les partenaires, la gouvernance commerciale participative ouest-africaine constitue un exemple d'inclusion qui aide, dans le même temps, à redresser l'équilibre de pouvoir de négociation et d'expertise entre les deux parties.⁴

Au niveau pratique, la CEDEAO inclut un représentant de la société civile et un représentant du secteur privé dans son équipe de négociation ainsi que dans les procédures internes pour déterminer la position officielle de la région vis-à-vis de son partenaire européen dans les négociations. Du point de vue de l'Afrique de l'Ouest, l'approche a apporté plusieurs bienfaits à la course des négociations. Premièrement, l'ouverture des mécanismes décisionnels à un grand nombre de parties prenantes a permis aux officiels de se faire une idée plus complète des impacts de la politique commerciale sur les réalités quotidiennes dans la sous-région. De plus, l'exercice a apporté un nombre de considérations, de perspectives et d'arguments jusque là non considérés. Même si la gouvernance commerciale participative a engendré un élargissement des sources d'idées et d'inspiration et a mené à certaines approches nouvelles, l'Etat reste l'arbitre final, dans la prise de décisions en matière de politique commerciale.

Les organisations de la société civile sur le continent africain sont souvent intégrées dans des réseaux transnationaux, ce qui leur donne non seulement accès à un large pôle d'expertise, mais facilite aussi leur accès à des informations pertinentes et le financement d'études scientifiques. En Afrique de l'Ouest, cette position a permis d'introduire des arguments à la table de négociation qui ont obligé l'UE à se montrer flexible sur des points où elle avait insisté auparavant qu'ils étaient sans alternatives.

Pour assurer que la gouvernance participative soit un succès, il est nécessaire de prendre en considération quelques éléments importants. Il est clair que seuls les acteurs non-étatiques bien informés seront capables de jouer un rôle effectif dans un domaine aussi technique que celui du commerce international. Cette considération entraîne la difficile question de savoir comment on peut éviter que la politique commerciale ne demeure un terrain élitiste qui ignore la réalité des populations. Dans ce sens, les questions de légitimité représentative, démocratique et technique des différents acteurs se posent comme dans chaque processus politique. Ainsi, l'expérience ouest-africaine a aussi été marquée par des épisodes de contestation politique entre les différents acteurs.

Les débats internes à la CEDEAO autour des enjeux des politiques régionales et des positions à défendre vis-à-vis de l'UE sont souvent plus animés que les négociations avec la Commission Européenne elle-même. On peut croire donc que les échanges internes vifs ont permis à l'Afrique de l'Ouest de mieux se préparer à affronter l'UE, un partenaire de négociation sophistiqué.

-
- ❶ Agah, Yonov Frederick (2013) « Africa and the Promise of the Doha Round », Wilkinson, Rorden and James Scott (ed) *Trade, Poverty, Development : Getting Beyond the WTO's Doha Deadlock*, Global Institutions Series, London : Routledge, pp.121-40.
 - ❷ Un sommet consacré au nouveau concept a par exemple eu lieu en Afrique du Sud en Décembre 2012: <http://bit.ly/OsZm76>.
 - ❸ Adom, Assandé Désiré (2012) "Investigating the Impacts of Intra-regional Trade and Aid on Per Capita Income in Africa: Case Study of the ECOWAS", *Economics Research International*, Volume 2012, Article ID 297658.
 - ❹ Une étude basée sur des entretiens avec les parties prenantes et un nombre de fonctionnaires publics de la région sera publiée en 2013: Trommer, Silke (2013) *Transformations in Trade Politics: Participatory Trade Politics in West Africa*, Routledge Advances in International Political Economy Series, London: Routledge.



Silke Trommer

travaille à l'Asia Research Centre basé à Murdoch University, en Australie, sur un projet interrogeant l'avenir du multilatéralisme commercial. Elle est experte associée au CACID et peut être contactée à s.trommer@murdoch.edu.au.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

La conférence de Doha sur le climat : un consensus à minima qui présage d'un avenir incertain sur le climat ?

La 18ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Cnucc) et la 8ème Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CP-18/RP-8) qui s'est achevée samedi 8 novembre, n'a été, comme les autres, qu'une conférence d'étape, sans grandes avancées en termes d'engagements pour la réduction des gaz à effet de serre.

Les deux semaines de discussions entre les délégués des 192 pays réunis à Doha au Qatar n'ont pas permis aux parties de prendre des mesures à la hauteur de l'ampleur du danger qui guette la planète. Pourtant, depuis des décennies, les rapports alarmants se multiplient, les avertissements scientifiques sont toujours plus pressants, et les faits confirment incontestablement le réchauffement climatique en cours. Un rapport de la Banque mondiale, publié le 18 novembre, alertait sur l'urgence à prendre des mesures contraignantes pour réduire la hausse de la température. En effet, ce rapport estime que « à défaut de mesures concrètes de lutte contre le changement climatique, la communauté internationale pourrait bien subir les conséquences catastrophiques d'une hausse de 4 degrés de la température moyenne d'ici la fin du siècle, qui se manifesteraient par des vagues de chaleur extrême, l'élévation du niveau de la mer, la baisse des stocks mondiaux de denrées alimentaires, etc. »

Autant d'appels qui n'ont pas empêché aux parties de rester figées sur leurs positions. Sur les différentes questions à enjeux de taille qui attendaient les négociateurs -allant de l'avenir du protocole de Kyoto à la voie à suivre pour parvenir au futur accord en 2015 qui entrerait en vigueur en 2020 en passant par l'aide financière apportée aux pays les plus vulnérables aux changements climatiques- les divisions traditionnelles entre les pays du Nord et du Sud se sont à nouveau manifestées.

Au terme, la conférence déboucha sur un résultat bien en deçà des prévisions. Les parties ont tout juste réussi à s'entendre sur quelques points allant de l'engagement de certains pays ayant donné naissance à l'acte II de Kyoto à un faible engagement des pays développés à l'aide financière aux pays en développement. Ces engagements se révèlent insuffisants au regard des attentes et des objectifs globaux visés. En outre, certaines questions restent toujours en suspens à cause des divergences des parties. C'est le cas notamment du caractère contraignant du futur accord climatique qui devrait intervenir en 2015 pour entrer en vigueur en 2020, même si certaines voix ont laissé entrevoir l'espoir d'un texte qui intégrerait des mécanismes de contraintes.

L'acte II du protocole de Kyoto: un accord sans communes mesures avec l'urgence climatique

A l'issue des deux semaines de discussions les négociateurs ont adopté, au prix d'une journée de négociation supplémentaire, une deuxième période d'engagement sous le protocole de Kyoto, préservant ainsi l'unique accord contraignant dont dispose la communauté internationale.

Cette seconde période d'engagement, après la première qui expire fin décembre 2012, s'étalera du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020 selon les termes de l'accord. Si cette

période d'engagement est un pas très important vers une réduction des gaz à effet de serre, elle n'aura que très peu d'impact sur les émissions d'ici 2020 au regard du nombre de parties et des engagements trop faibles. En effet, seuls l'Union européenne, la Croatie et l'Islande, et huit autres pays industrialisés dont l'Australie, la Norvège et la Suisse se sont engagés dans cette nouvelle phase. Autant de pays qui représentent environ 15% des émissions de Gaz à effet de serre (GES) de la planète. Bien qu'ils soient à nouveau engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ces pays n'ont pas annoncé leurs objectifs précis sur la réduction. Le Canada, le Japon, la Russie et la Nouvelle-Zélande qui avaient signé le Protocole il y a quinze ans ont pour leur part quitté le navire, au motif que le protocole n'engage pas les pays émergents, les Etats-Unis qui n'ont jamais signé d'ailleurs le protocole. Un triste revers pour ce protocole qui est déserté par certains de ses membres.

Pour ce qui est « l'air chaud » (les crédits carbone excédentaires accordés aux pays de l'Est dans le cadre de la première période d'engagement), un compromis a été trouvé entre les parties pour éviter que ces quotas n'inondent le marché d'échange entre Etats, ce qui représenterait une menace pour l'intégrité environnementale du Protocole. Les parties à l'accord ont décidé de ne pas acquérir les quotas excédentaires issus de la première période d'engagement du protocole

Le faible engagement des pays en développement dans la lutte contre les effets du changement climatique

Les pays du Sud qui attendaient un engagement de l'aide des pays développés à hauteur de 60 milliards de dollars d'ici 2015, afin d'assurer une transition entre l'aide d'urgence de 30 milliards de dollars pour 2010-2012, et la promesse des 100 milliards de dollars d'ici 2020 ont été déçus à l'issue de la rencontre. Le texte final de Doha se borne à demander aux États du Nord à agir « quand les circonstances financières le permettront ». Il leur propose de présenter à la prochaine conférence sur le climat de 2013 à Varsovie des « informations sur leurs stratégies pour mobiliser des fonds afin d'arriver à 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 » au moment où les effets du réchauffement climatique ne cessent de causer des dommages aux populations des pays pauvres.

Le texte n'est « pas à la hauteur », a regretté Kieren Keke qui n'a pas manqué, au nom de l'Alliance des petits États insulaires (Aosis), de dénoncer l'attitude des pays développés qui promettent plus qu'ils ne font. «Ce processus ne produit que des mots, pas d'action», a-t-il poursuivi. Les pays en développement se plaignent en effet du non respect par les pays développés de leurs promesses à l'aide financière. Lors de la conférence de Copenhague en 2009, les pays industrialisés s'étaient engagés à créer un fonds alimenté à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 et avaient promis une aide intermédiaire de 30 milliards pour la période 2010-2012. Or, ces financements appelés « fast start » ont pris fin, mais aucun objectif intermédiaire n'a été pris pour cette période de sept ans. Seuls l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, le Danemark, la Suède et la Commission européenne ont annoncé des montants concrets d'ici à 2015, totalisant 6 milliards de dollars. Un montant largement insuffisant au regard des besoins exprimés.

En attendant les pays du Sud vont devoir se contenter d'un simple programme de travail sur les pertes et dommages liés au changement climatique qui vient d'être initié pour aider les victimes de ce fléau. Un dispositif institutionnel, tel qu'un mécanisme international sera mis en place à la COP19 l'année prochaine.

La planète à nouveau sous alerte rouge

Cette conférence a entériné l'inaction face au changement climatique au moment où les signaux d'alerte continuent d'arriver de toute part: Europe, Banque mondiale, Programme des Nations unies pour l'environnement, scientifiques, tous tirent la sonnette d'alarme pour rappeler que si l'on ne réduit pas drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, comme le gaz carbonique (CO₂) ou le méthane, la hausse des températures, déjà constatée à l'échelle de la planète, va s'aggraver. Les émissions sont d'environ 50 milliards de tonnes par an alors qu'il faudrait se trouver aux alentours de 44 gigatonnes en 2020 selon le dernier rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement. En dépit

de tous ces appels la communauté internationale tarde toujours à apporter la riposte à la hauteur de cette réelle menace. Les catastrophes imputables au changement climatiques ne cessent de s'accumuler. Les récentes sécheresses et inondations qui sévissent dans certaines parties du monde devraient pousser la communauté à ressaisir plutôt qu'à se désengager. Elle n'a « aucune excuse », résumant les représentants du Réseau action climat. Cette conférence n'a pas répondu aux attentes, renchérit Alden Meyer, le représentant de l'ONG américaine Union Concern of Scientists.

Sources

Passerelles Doha au Quotidien ;

Maigre accord à la conférence de Doha sur le climat lefigaro.fr 10 décembre 2012

Climat : le maigre bilan de Doha terrafemina 10 décembre 2012

PMA

Financement du développement des PMA : la CNUCED mise sur la contribution des diasporas

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a publié le son rapport 2012 sur les pays les moins avancés (PMA), intitulé "Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives". Ce rapport rentre dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul arrêté en Mai 2011 où huit domaines d'action prioritaires à l'intention des PMA et de leurs partenaires de développement furent définis. L'un de ces domaines est la mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités avec comme moyens, cinq sources de financement à savoir : la mobilisation des ressources intérieures; l'aide publique au développement; l'allègement de la dette extérieure; l'investissement étranger direct; et l'envoi de fonds des migrants. Ce dernier élément étant un point phare du rapport du CNUCED qui analyse la contribution potentielle des migrants dans une perspective de promouvoir la croissance économique et le développement des capacités productives à travers l'investissement et le développement du secteur financier.

De manière générale, les PMA ont une forte dépendance aux conditions économiques extérieures. Ils n'ont pu se soustraire des contraintes liées au déclin général de l'économie mondiale. En effet, la crise économique mondiale a provoqué un ralentissement de la croissance des 48 PMA et les perspectives pour 2013 ne sont guère encourageantes. Selon la CNUCED, face à ce contexte, les envois de fonds doivent donc être mis à profit pour diversifier l'économie. Les sommes rapatriées par les émigrants originaires des PMA ont été multipliées par huit entre 1990 et 2011, passant de 3.5 milliards à 27 milliards de dollars. Le nombre des émigrants originaires des PMA a également augmenté, passant de 19 millions en 2000 à 27 millions en 2010. Il correspond à 3,3 % de la population de ces pays.

Devant ces faits, la CNUCED recommande d'améliorer, dans les PMA, les conditions générales pour mettre davantage à contribution pour le développement des capacités productives, les envois de fonds et les compétences des diasporas. Les politiques concernant les migrations, les envois de fonds et les relations avec les diasporas devraient en outre faire partie intégrante des stratégies nationales de développement, et non pas, des éléments isolés recommandés en outre le rapport.

Les envois d'argent peuvent favoriser l'investissement et le développement des capacités productives

Les envois de fonds des migrants suscitent une attention croissante au niveau international. Il est de plus en plus reconnu qu'ils constituent une source appréciable de financement qui, gérée au moyen de politiques appropriées, pourrait se révéler particulièrement précieuse pour des pays en développement manquant de capitaux, aidant à la réduction de la pauvreté et permettant la diversification des sources de revenu ainsi que l'accroissement du développement économique et social- en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. En outre ils contribuent à l'augmentation des capacités financières intérieures, ce qui permet aux ménages bénéficiaires, en particulier dans les zones rurales, de solliciter et d'obtenir l'accès à des produits et services financiers qui leur seraient sinon inaccessibles. L'exploitation de ce potentiel dépend toutefois de l'environnement institutionnel et réglementaire que les pays bénéficiaires mettent en place. Autrement dit, la mobilisation effective des envois de fonds dépend essentiellement de la capacité de l'État à créer un environnement macroéconomique «centré sur le développement».

Les Diasporas, sources de promotion du transfert de compétences et de connaissances vers les pays d'origine

Si les inquiétudes générées par les incidences négatives de l'exode des compétences communément -autrement appelé « fuite des cerveaux »- restent valables, les récents débats semblent désormais mettre l'accent sur les moyens de collaborer avec les diasporas et de tirer le meilleur parti de leur contribution potentielle au développement, en faisant de l'exode un atout. Le rôle que peuvent jouer les migrants, en particulier les professionnels qualifiés, en tant qu'agents de développement faisant le lien entre des pays d'origine et des pays de destination ne cesse de susciter un intérêt croissant de la part des décideurs politiques en raison des divers bénéfices pour leurs pays d'origine que ces diasporas représentent en matière de transfert de technologie, d'acquisition de compétences et d'échange de connaissances. A cet effet, le rapport suggère aux pays à concevoir une approche pragmatique, contextuelle de la mobilisation des diasporas en s'inspirant exemples éloquentes sont fournis par différentes communautés d'émigrants indiens, chinois, coréens, taiwanais, vietnamiens, turcs et bangladais, pour n'en citer que quelques-unes.

RAPPORT 2012 SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

<http://bit.ly/XHDIew>

DERNIER MOT

Quelle gouvernance des ressources naturelles pour la transformation économique et le développement durable en Afrique ?

Cheikh Tidiane DIEYE

L'Afrique, est le continent le plus riche en ressources naturelles mais ne tire que très peu de bénéfices de ces ressources, du fait d'une gouvernance interne inefficace et d'un environnement international qui produit et entretient des pratiques économiques et commerciales souvent destructrices. Mais cette situation, semble-t-il, serait déjà en train de changer.

Je voudrais que mon message sorte des sentiers battus. C'est pourquoi je souhaite éviter de dresser, comme très souvent fait, un simple bilan de la gestion des ressources naturelles ou d'énumérer les défis auxquels se heurtent les pays africains en matière de mobilisation et de gestion des ressources naturelles au service de leur développement économique et social. L'exercice auquel je vous invite ici est autrement plus difficile car il consiste à baliser un chemin de réflexion qui permet non seulement de combattre des stéréotypes tenaces sur l'Afrique, mais aussi de poser les vrais enjeux du développement articulés aux idées nouvelles portées par des acteurs africains de la rupture.

En dépit des crises mondiales qui ont été plus ou moins dramatiques pour de nombreuses parties du monde, l'Afrique s'est globalement bien comportée et a fait preuve d'une capacité de résilience insoupçonnée. Le continent abrite sept des dix économies dont la croissance est la plus rapide dans le monde¹. Même si les inégalités sont encore criardes dans ces pays, et qu'elles nécessitent une action forte pour les résorber, les richesses qui y ont été accumulées grâce à l'exploitation et la commercialisation des ressources naturelles, dont les prix ont connu de fortes hausses, ont permis d'accéder à d'importants moyens pour amorcer la transformation économique et sociale.

La question cruciale qui se pose à de nombreux pays du continent est de savoir comment utiliser leurs abondantes ressources naturelles pour en faire un levier de création de richesses et de lutte contre la pauvreté. C'est une problématique récurrente qui reste difficile à traiter. Si elle suscite un regain d'intérêt et semble porter les prémices d'un espoir renaissant, c'est grâce à la conjonction de plusieurs facteurs que je voudrais partager à travers les lignes qui suivent.

Vers la construction d'un consensus africain fort sur la gouvernance des ressources naturelles.

Il y a quelques semaines, s'est tenu à Addis Abeba, en Ethiopie, le VIII^{ème} Forum sur le Développement de l'Afrique. Cette rencontre de haut niveau, dont le thème est « mobilisation et gestion des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique » a été un moment d'intenses réflexions sur de nouvelles idées, stratégies et actions susceptibles d'accélérer la transformation de l'Afrique. L'un des mérites de ce forum est d'avoir contribué à clarifier les vrais enjeux du développement en mettant l'accent sur la problématique de la gouvernance des ressources naturelles, qu'elles soient minières, foncières, forestières ou halieutiques, pour ne citer que celles-là.

Le secteur de l'exploitation des ressources minérales constitue la principale activité économique de nombreux États de l'Afrique qui couvre trois quarts de l'offre mondiale de platine et la moitié de l'offre de diamant et de chrome. Le continent assure en outre jusqu'à un cinquième des besoins en or et en uranium. Il est aussi grand producteur de pétrole et de gaz. Toutefois, les pays africains ne consomment pas ces produits, à part quelques exceptions, et très peu d'entre eux y apportent ne serait-ce qu'un début de transformation et de valeur ajoutée. Mais cette situation est loin d'être une fatalité, car il est bien possible d'inverser la courbe en améliorant le système de la gouvernance intérieure

et en considérant ces secteurs comme des éléments structurants d'une stratégie de développement plus large et à plus long terme.

Les mêmes analyses peuvent être faites sur le secteur des ressources foncières. Près de 60% des terres arables sur le continent sont inexploitées. Une partie importante fait l'objet de transactions, sous forme de location ou de vente, au profit des investisseurs internationaux espérant des gains importants. Les impacts d'une telle tendance sur la vie des populations locales plus vulnérables, sont déjà largement documentés. Les principaux nœuds d'inquiétudes concernent la sécurité alimentaire, l'impact environnemental et les bouleversements sociaux. Dans ce domaine aussi, il est nécessaire d'organiser le débat sur les vrais enjeux de la gestion foncière en Afrique et de poser des actes de gouvernance responsable, vertueuse et orientée vers les intérêts des peuples.

Quant aux ressources forestières -principales sources d'énergie du continent- elles sont aussi au centre d'enjeux économiques et socioculturels majeurs. Les forêts fournissent des services essentiels qui sous-tendent la performance économique, le bien-être des populations et la durabilité environnementale. Les ressources forestières couvrent plus de 23% de la superficie du continent. Le bassin du Congo par exemple est la deuxième forêt du monde et fournit des moyens de subsistance à près de 60 millions d'Africains. C'est pourquoi, le débat sur les stratégies émergentes relatives à la gestion durable et à la mise en valeur des ressources forestières en Afrique, ainsi qu'au renforcement de leur contribution au développement global, vient à point nommé comme souligné lors du VIIIème Forum sur le développement de l'Afrique.

Les ressources halieutiques, provenant aussi bien de la pêche en eau douce ou en mer, représentent, si elles sont bien gérées, un énorme potentiel et ouvrent aussi de réelles perspectives de développement pour de nombreux pays africains. Elles contribuent à la nutrition et à la sécurité alimentaire, créent des emplois et du revenu et génèrent des recettes d'exportation, en particulier dans les pays dotés de façade maritime.

Le point commun de ces secteurs est qu'ils sont tous insérés dans un modèle d'exploitation extraverti dans lequel les grands groupes étrangers dominent en amont et en aval. Ces groupes importent l'essentiel de leurs intrants et exportent la quasi-totalité de leurs produits sans les transformer. Les recettes tirées de cette exploitation n'alimentent que trop rarement les économies nationales, ou y contribuent à des niveaux beaucoup moins importants que ce qu'ils auraient pu atteindre. Dans le domaine minier par exemple, les bénéfices nets récoltés par les quarante plus grandes entreprises minières ont augmenté en moyenne de 156% en 2010, alors que la part des pays n'a progressé que 60%, dont l'essentiel est allé à l'Australie et au Canada. Pour les pays africains, les parts ont été nettement moindres du fait de généreuses exonérations accordées aux sociétés minières. Dans la même période, les bénéfices nets réalisés par ces quarante sociétés minières étaient de 110 milliards de dollars, soit l'équivalent des recettes d'exportation de l'ensemble des PMA africains².

En se limitant à ce secteur des ressources minières, on perçoit mieux les enjeux du renouvellement de la gouvernance pour une exploitation plus valorisante des ressources naturelles. Cela est d'autant plus important que le mode d'exploitation, de gestion et de redistribution des revenus tirés de ces secteurs apparaît comme l'une des principales causes des conflits sur le continent. Ces conflits sont portés par des groupes exclus des réseaux de redistribution des ressources tirées de leurs terroirs. En outre, le secteur des industries extractives jouit d'une mauvaise réputation liée, entre autres, à la précarité des emplois, à la faiblesse des normes du travail et au chétif niveau des salaires. Tout cela contribue à alimenter les conflits sociaux, quelque fois dramatiques. L'exemple de la tragédie récente de Marikana, en Afrique du Sud, avec 34 mineurs tués suite aux manifestations, est assez révélateur des drames qui peuvent se jouer dans ce secteur.

Une gouvernance des ressources naturelles orientée vers les intérêts des Etats africains apparaît comme une solution efficace pour renverser cette tendance. Cela passe par la mise en place de politiques de développement à long terme, dans lesquelles les ressources

naturelles seront considérées comme des éléments de transformation économique et sociale, et non comme une niche de prélèvement de taxes. Cela suppose aussi des investissements massifs dans les infrastructures, le capital humain, les secteurs sociaux et le renforcement des capacités de négociation des Etats, ainsi que le renforcement du rôle de ces derniers dans les secteurs. Au niveau africain, il convient aussi de s'engager sur de nouvelles orientations et de traduire en actes concrets les engagements contenus dans la vision minière africaine.

La vision minière africaine peut-elle être le moteur d'une nouvelle gouvernance des ressources minières ?

En février 2009, les Chefs d'Etats et de gouvernements africains ont adopté la Vision minière africaine (VMA). Celle-ci repose sur le développement d'une nouvelle approche intégrée de l'exploitation des ressources minérales, soutenue par une forte volonté politique, une bonne compréhension des avantages que l'Afrique peut tirer du boom actuel des matières premières.

La VMA préconise une gestion plus avantageuse des ressources. Elle montre comment les régimes miniers pourront mieux contribuer au développement local, en s'assurant que les populations actives et les communautés jouissent des retombées bénéfiques des opérations à grande échelle de l'industrie minière et en veillant à la protection de leur environnement.

Il s'agit donc d'un véritable changement de paradigme. La VMA offre la possibilité de bâtir une nouvelle convergence stratégique autour d'un projet africain commun porté par l'ensemble des acteurs africains et leurs partenaires extérieurs. Néanmoins, cette vision reste trop méconnue et il faudrait que les institutions africaines tout comme ces citoyens construisent ensemble une base large d'appropriation de cette vision pour lui donner le poids politique nécessaire à sa mise en œuvre efficace. Le succès de la VMA nécessite donc une mise en cohérence de politiques sectorielles, le renforcement des institutions, ainsi que la transformation des relations de pouvoir existantes.

La VMA est la dernière d'une longue lignée de plans, programmes et visions adoptés sur le continent. Si tous ces programmes avaient pour but de mettre en place les conditions d'une transformation structurelle durable du continent, peu d'entre eux ont atteint leurs objectifs. Que cela soit en raison des déficiences intrinsèques des Etats, ou à cause de pressions externes, qui sous le manteau de l'aide, ont souvent maintenu le *statu quo* du sous-développement de l'Afrique.

Cette nouvelle vision africaine peut démentir les prévisions pessimistes et montrer que les secteurs des ressources naturelles peuvent passer d'une sorte de « fatalité » pour de nombreux pays à un secteur dynamique porteur de croissance et de développement. Un pays comme le Botswana a montré qu'il est possible d'augmenter significativement le niveau de vie des peuples grâce à un bon usage des ressources naturelles. Il a réussi à sortir de la catégorie des PMA et est aujourd'hui classé comme le pays le moins corrompu d'Afrique selon le rapport de Transparency International. C'est ce message que l'ancien Président du Botswana, Festus Mogae, a délivré lors du dernier forum sur le développement de l'Afrique. Et c'est un message d'espoir à partager et à diffuser et sur lequel capitaliser pour le futur!

❶ CEA, 2012

❷ Carlos Lopes, allocution au VIII Forum du Développement, 2012



Cheikh Tidiane Dieye
Directeur exécutif du CACID

Nouvelles OMC

Négociations agricoles à l'OMC : le G-33 dépose une proposition sur la sécurité alimentaire.

Les pays en développement Membres du groupe G-33 ont déposé une nouvelle proposition sur le commerce des produits agricoles et la sécurité alimentaire, dans le but d'accélérer - préalablement à la réunion ministérielle de l'OMC fixée l'an prochain - la mise en œuvre d'éléments du projet d'accord de Doha.

Ce groupe, qui comprend la Chine, l'Inde et d'autres pays ayant une proportion importante de petits exploitants agricoles, souhaiterait que les ministres du commerce soutiennent des règles plus flexibles pour les subventions agricoles dans la « catégorie verte » de l'OMC. Soit, celles exemptées de tout plafond ou de tout engagement de réduction au motif qu'elles entraînent des effets de distorsion minimale.

La proposition a été mise en distribution préalablement à la réunion informelle du Comité des négociations agricoles de l'OMC. La réunion avait initialement été convoquée pour débattre de deux propositions distinctes des pays en développement du groupe G-20, qui est en faveur d'une réforme des politiques agricoles des pays développés. Cependant, certains responsables ont averti que la proposition du G-33 pourrait être moins susceptible de bénéficier d'un soutien que l'initiative du G-20. « Elle pourrait être perçue comme légèrement différente » a fait savoir un négociateur.

Agriculteurs « à faible revenu dotés de ressources limitées »

La proposition du G-33 appelle à de nouvelles règles sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et sur l'aide alimentaire intérieure. Selon le Groupe, le gouvernement d'un pays en développement qui achète des produits alimentaires à des prix administrés pour ses stocks dans le but de soutenir « les producteurs à faible revenu dotés de ressources limitées », ne devrait pas prendre ceci en compte dans la mesure globale de soutien qu'il fournit – un montant appelé 'MGS' par les négociateurs de l'OMC et plafonné pour chaque pays en vertu des règles de cette institution. De même, lorsque les gouvernements des pays en développement se procurent des produits alimentaires à des prix subventionnés pour l'aide alimentaire intérieure, ils ne devraient pas en tenir

compte pour leur plafond MGS, dès lors que ces produits alimentaires « ont été généralement achetés » à des producteurs à faible revenu et dotés de ressources limitées, dans les pays en développement.

Le groupe propose également, pour plusieurs programmes agricoles - tels que les programmes de réforme foncière, de développement rural et la garantie des moyens d'existence dans les pays en développement- l'exemption de tout plafond sur les subventions en classant ces programmes avec d'autres programmes de la catégorie verte de l'OMC. Les clauses sont toutes tirées sans modification d'une partie du texte sur l'agriculture du projet de Doha que les membres ont tendance à percevoir comme étant proche de faire l'objet d'un consensus. Le projet de texte lui-même est toutefois resté inchangé depuis quatre ans à la suite d'un blocage plus large dans les discussions.

Deux éléments sont absents dans la proposition du groupe G 33 : entreprises agricoles commerciales d'Etat ainsi que l'aide alimentaire internationale.

Soutien des prix du marché

Certains délégués ont déclaré s'attendre à ce que la proposition soit controversée parmi le reste des membres. « Les pays auraient-ils intérêt à ouvrir la voie au soutien des prix du marché dans la catégorie verte ? » s'est demandé un négociateur qui craignait que la proposition « ne fasse capoter les efforts au cours de la période menant à MC9 » - abréviation adoptée par les négociateurs pour désigner la 9^{ème} Conférence ministérielle la neuvième de l'OMC, fixée l'an prochain.

D'autres ont laissé entendre qu'à l'exception de certains des grands pays en développement, beaucoup n'avaient simplement pas les ressources nécessaires pour soutenir les agriculteurs de cette façon. Des propositions visant à élargir de manière significative la fourniture actuelle de produits alimentaires subventionnés en Inde, au titre du projet de loi sur la sécurité alimentaire de ce pays, a particulièrement inquiété certains négociateurs, alors que d'autres se disaient préoccupés par la réexportation des excédents de stocks de produits alimentaires. Un autre négociateur du groupe a cependant rejeté cette affirmation, arguant que « Personne ne va être lésé ».

Un problème de définition ?

Les négociateurs ont noté l'absence de définition de l'expression producteurs « à faible revenu, dotés de ressources limitées » telle qu'exprimée dans l'Accord de l'OMC sur l'agriculture actuel, et dans le projet d'Accord de Doha. Un délégué a toutefois souligné que la plus récente notification officielle à l'OMC de subventions

agricoles par l'Inde spécifiait que 98,97% des exploitations agricoles entraient dans cette catégorie. Une notification antérieure, pour la campagne de commercialisation 1995-1996, établissait ce chiffre à 79,5%, et définissait les producteurs à faible revenu et dotés de ressources limitées comme ceux ayant une exploitation opérationnelle de 10 hectares ou moins.

En réponse à une question des Etats-Unis sur ce sujet, l'Inde a également déclaré lors d'une réunion du Comité de l'agriculture de l'OMC en septembre dernier, que les agriculteurs n'étaient pas autorisés à avoir plus de 10 hectares de terres irriguées. Les délégués brésiliens ont soulevé, lors de la même réunion, que les agriculteurs à faible revenu, dotés de ressources limitées produisaient 22,9% de la valeur de la production agricole dans leur propre pays.

Un négociateur s'est dit préoccupé par les implications plus larges de la proposition, notamment sur le point de savoir comment elle affecte d'autres pays.

Réduction des obstacles au commerce : les membres de l'OMC entendent rationaliser leurs travaux techniques.

Le Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC a tenu le 28 Novembre 2012 sa réunion formelle dans un contexte où les pays ne cessent de prendre les mesures -justifiées selon eux par les besoins d'assurer la protection de la santé et de la vie des personnes, des animaux de l'environnement, la préservation des végétaux- qui apparaissent aux yeux des partenaires commerciaux comme des mesures protectionnistes. Ces dernières sont aussi identifiées dans le rapport 2012 de l'OMC sur le commerce mondial comme l'une des causes du ralentissement des échanges mondiaux.

Pour réduire ces obstacles, le comité OTC entend rationaliser ses travaux en se donnant plus de temps dans l'étude des questions soumises à son appréciation et qui concernent les règlements et les normes techniques, ainsi que leurs implications pour le commerce. Ces derniers sont plus particulièrement relatifs aux mesures visant à protéger la santé publique et l'environnement et figurent en bonne place dans les préoccupations du comité OTC depuis quelques années. Le comité entend rationaliser ses travaux pour faire face à toutes les préoccupations qui lui sont soumises afin de réduire les obstacles au commerce.

Le comité revoit son calendrier et se donne plus de temps

Dans l'espoir que les préoccupations commerciales soulevées par certains pays au sujet des mesures prises par d'autres, puissent être résolues plus facilement, le comité OTC a revu son calendrier de travail en s'accordant plus de temps. Ainsi a-t-il décidé de tenir sa première réunion régulière de 2013 en Mars prochain pour discuter des thématiques sur les normes et les bonnes pratiques réglementaires. En Juin, une autre réunion abordera les thématiques sur l'échange d'informations et la transparence. En Octobre les procédures d'évaluation de la conformité seront examinées.

Chaque réunion va ainsi être consacrée à une thématique bien déterminée pour mieux saisir les préoccupations soulevées dans chaque domaine considéré.

Les préoccupations restent réelles

On estime à 51 le nombre de préoccupations commerciales spécifiques non encore résolues et qui touchent à tous les aspects de l'accord sur les obstacles techniques. Des bonnes pratiques dans l'élaboration et l'application des règlements à l'examen de conformité aux normes en passant par l'amélioration de l'échange d'informations, des consultations, de la transparence. La plupart de ces préoccupations visent les règlements pris par certains pour des raisons de santé et de protection de l'environnement.

Il en est ainsi de la proposition de loi néo-zélandaise sur les emballages neutres pour les cigarettes et autres produits du tabac, qui remet au goût du jour les préoccupations antérieures sur la loi australienne. En effet, l'Australie avait déclaré que la législation emballage neutre a été conçue pour protéger la santé publique. Les Membres avaient ainsi, sans contester les objectifs de santé publique de l'Australie, fait valoir que ces règlements pourraient créer un obstacle non nécessaire au commerce, car ils considéraient cette mesure comme étant plus restrictive pour le commerce qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif de santé publique de l'Australie.

La loi française « Grenelle2 » inclut des dispositions relatives à l'étiquetage de l'empreinte carbone et à l'analyse du cycle de vie des produits. L'Argentine, l'Inde, Cuba, la Chine et l'Afrique du Sud réitèrent leurs diverses préoccupations au sujet de cette loi qui constitue un handicap au commerce des produits qui parcourent de longues distances. Ces pays estiment que la mesure serait de nature à restreindre le commerce plus qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif qui est de préserver l'environnement.

L'assistance technique et financière renforcée

L'OTC a fait de l'assistance technique pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés Membres à participer davantage au système commercial multilatéral une de ses grandes priorités. Il ne cesse ainsi d'identifier, dans le cadre de ses études triennales, les difficultés particulières et les besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités

auxquels les pays en développement ont besoin en les classant par ordre de priorité en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord et les avantages découlant de celui-ci. Les difficultés concernent l'élaboration des règlements techniques, des normes, des procédures d'évaluation de la conformité et des procédures relatives à la transparence.

Les besoins portent sur: la nécessité d'améliorer la connaissance de l'Accord; la mise en œuvre effective de l'Accord; l'échange de données d'expériences entre les Membres et la coopération bilatérale; la coordination aux niveaux national et régional; la formation pour la mise en valeur des ressources humaines; l'amélioration de l'infrastructure et le renforcement des capacités; la participation aux travaux du comité et des autres organisations régionales et internationales compétentes et les questions touchant l'accès aux marchés.

«L'Alliance des normes», venant d'être lancée par la délégation des Etats-Unis et visant à fournir une assistance technique et des ressources financières pour aider les entreprises à participer au commerce mondial et à renforcer les capacités pour mettre en œuvre l'Accord OTC, s'inscrit dans cette dynamique.

Autant de mesures de soutien et d'assistance qui vont sans doute aider les pays en développement à mieux cerner cet accord en vue d'en tirer profit.

Source : Les Membres cherchent à réduire les obstacles au commerce en rationalisant les travaux sur les obstacles techniques
NOUVELLES OMC, 30 novembre 2012

L'OMC fixe la date de la prochaine conférence ministérielle

L'OMC a fixé les dates précises de sa 9e Conférence ministérielle, prévue en décembre 2013 dans l'île indonésienne de Bali. La pleine participation, l'inclusion et la transparence seront les maîtres mots qui devront orienter les préparatifs de cette rencontre.

Réuni le 11 décembre 2012, après de nombreuses consultations, le Conseil général est convenu que la conférence se tiendrait du 3 au 6 décembre 2013. La cérémonie d'ouverture se déroulera le premier jour, mardi 3 décembre, dans l'après-midi, et sera suivie de deux jours de travail, les 4 et 5 décembre, avec une cérémonie de clôture le dernier jour, le vendredi 6 décembre.

Pour avancer dans les négociations du cycle de Doha toujours dans l'impasse, les membres ont pour leur part

décidé de changer de méthode et d'explorer certains sujets susceptibles d'avancer plus vite. L'idée est d'obtenir des accords sur des sujets où un consensus est possible et de poursuivre les négociations sur les sujets les plus difficiles, a précisé le Directeur général de l'OMC. Pascal Lamy souligne à cet effet que les membres de l'OMC commencent à montrer des signes de réengagement dans les négociations. Cependant, il a averti que les membres doivent faire preuve de réalisme et de pragmatisme dans les mois à venir pour éviter de compromettre les quelques avancées de Doha livrables qu'ils entendent formaliser à l'occasion de cette neuvième conférence ministérielle.

Des sujets tels que la facilitation du commerce, l'agriculture, le traitement spécial et différencié (TSD), ont en effet progressé au cours des douze derniers mois.

Sur la facilitation du commerce, le président du groupe de négociation Eduardo Ernesto Sperisen-Yurt – par ailleurs ambassadeur de Guatemala à l'OMC – a noté que les négociations dans ce domaine ont été fructueuses au cours de la dernière année, signe que les membres restent déterminés à poursuivre les pourparlers plus loin dans l'année à venir. Quant aux négociations agricoles, les trois propositions sur la table dont les deux de la coalition du G-20 des pays en développement, et l'autre du groupe G-33 des pays en développement montrent que les membres restent engagés.

Nouvelles régionales

Le point sur les Accords de partenariat économique entre l'UE et diverses régions africaines

Union africaine

Réunis à Addis Abeba du 26 au 30 novembre dernier, les Ministres africains en charge du commerce et leurs collègues de l'agriculture ont abordé la lancinante question des APE. Examinant le sujet du retrait des préférences aux pays signataires d'APE intérimaires qui ne seront pas en mesure de les mettre en œuvre au 1 janvier 2014, les Ministres ont appelé l'Union européenne à rompre avec une approche basée sur le « calendrier » et de privilégier une approche basée sur la « substance » et les besoins et contraintes réels. Ils ont en outre plaidé pour l'ouverture d'un dialogue de haut niveau entre les leaders politiques européens et africains pour tenter de dissiper les malentendus et s'entendre sur un accord réellement porteur de développement.

Afrique de l'Ouest

Aucune session de négociation ne s'est tenue depuis la dernière réunion d'avril 2012 à Bruxelles. Les parties restaient notamment partagées sur des questions telles que l'offre d'accès au marché, le programme de l'APE pour le développement (PAPED), la Clause NPF, la Clause Turquie et les règles d'origine.

Sur l'accès au marché par exemple, l'Afrique de l'Ouest avait réaffirmé son offre initialement présentée à Accra en novembre 2011, portant sur une ouverture de 70% du marché régional sur un délai de 25 ans. L'Union européenne avait cependant remis en cause la pertinence et la clarté de cette offre et demandé une offre plus complète touchant chaque ligne tarifaire et comportant une formule de réduction ligne par ligne et un calendrier de démantèlement. Rien n'a changé depuis. Mais pendant que les deux parties cherchent la meilleure façon de relancer les négociations, des initiatives sont prises de part et d'autre par des acteurs impliqués dans les négociations.

Le parlement de la CEDEAO organisa à Abidjan, du 26 au 30 Octobre 2012, une réunion conjointe des Commissions en charge du commerce, des douanes, de l'administration et des affaires légales et judiciaires pour examiner le processus de négociation de l'APE et décider des mesures politiques appropriées à prendre pour parvenir à un accord

porteur de développement. Cette initiative parlementaire a été suivie par un séminaire gouvernemental et une conférence ministérielle organisée par le gouvernement de la Côte d'Ivoire, en partenariat avec la Commission européenne, le 12 Décembre à Abidjan.

Dans la même période, une réunion du Comité conjoint Uemoa-Cedeao sur le Tarif extérieur commun (TEC) s'est aussi tenue à Abidjan du 11 au 14 décembre pour aborder, entre autres, la question de la recatégorisation des produits, dont seuls deux produits, le sucre et les médicaments, restent encore à classer dans les bandes tarifaires. La réunion s'est aussi penchée sur la question du lien entre les taux consolidés par les Etats membres de la Cedeao à l'OMC et le TEC. Sur cette dernière question, une initiative de recherche est portée par le Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (Enda Cacid) afin de documenter les solutions légales existantes au niveau de l'organisation mondiale du commerce. Une étude est déjà en cours et les analyses préliminaires montrent que l'Afrique de l'Ouest ne devrait pas avoir de problèmes pour trouver des solutions juridiques compatibles avec sa situation particulière.

Toute la structure du TEC est désormais adoptée et la feuille devrait mener à son adoption par les ministres statutaires de la Cedeao entre Mai et Juin 2013, avant la mise en œuvre de l'Union douanière en Janvier 2014. Avant cela, les Chefs d'Etat adopteront sans doute, en juin 2013, un acte additionnel sur le prélèvement communautaire pour l'intégration fixé à 1,5%, qui remplacera le Prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA (1%) et le Prélèvement communautaire de la CEDEAO (0,5%)

Afrique orientale et australe

Une réunion du Comité sur l'APE de l'Afrique Orientale et Australe (AFOA) s'est tenue à Bruxelles le 19 Octobre pour examiner, entre autres, la question des règles d'origine et des mesures d'accompagnement relatives aux aspects développement.

Pour rappel, quatre pays de la région AFOA ont signé un APE intérimaire avec l'UE -les Seychelles, Madagascar, l'île Maurice et le Zimbabwe. Les Seychelles et le Zimbabwe ont déjà ratifié l'accord alors que Madagascar et l'île Maurice l'appliquent à titre provisoire, ne l'ayant pas encore ratifié.

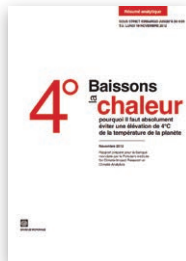
L'AFOA est désormais caractérisée par deux blocs. Les quatre pays cités plus haut, qui ont signé l'APE intérimaire et sept autres qui ne se sont pas encore engagés (Djibouti, Malawi, Zambie, Erythrie, Ethiopie, Comores et Soudan).

Pendant que cette région cherche à aplanir ses divergences internes, le parlement européen à travers le comité du développement, vient de poser un acte politique fort en refusant lors d'un vote récent de donner son consentement à l'APE intérimaire entre l'UE et Madagascar, l'Ile Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe. A travers ce vote, la Commission développement du parlement européen envoie le message selon lequel l'Accord intérimaire de l'AfOA n'est pas un accord porteur de développement. Ce vote n'est toutefois qu'une sorte de recommandation en direction du Comité du Commerce (INTA) qui seul prendra la décision finale. Ce comité délibérera le 18 décembre.

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

La dernière session de négociation entre l'UE et la SADC s'est tenue à Johannesburg du 3 au 7 décembre 2012. Cette dernière porta sur le dossier de l'accès au marché pour les produits agricoles. Préalablement à la session de négociation, la SADC a tenu des consultations régionales internes pour consolider son offre à la suite des observations faites par l'UE. Même si l'offre de la SADC a été améliorée, il reste de nombreuses questions en suspens que la région attache à celle-ci, comme par exemple la question des subventions à l'exportation, la clause de statu quo, etc. La région va donc poursuivre ses échanges internes en février prochain, avant d'engager de nouvelles négociations avec l'UE en mars 2013.

Publications



Baissons la chaleur : Pourquoi il faut absolument éviter une élévation de 4 °C de la température de la planète.

Ce rapport donne un aperçu de la littérature scientifique récente et de nouvelles analyses sur les impacts probables et les risques qui pourraient être associés à un réchauffement 4 degrés Celsius au cours du siècle. Le rapport allègue qu'avec une augmentation de 4 ° C, la terre subira une des vagues de chaleur sans précédent, une grave sécheresse et des inondations majeures dans de nombreuses régions, avec des répercussions graves sur les écosystèmes. Ainsi, ce rapport est une tentative rigoureuse de décrire une série de risques, en se concentrant sur les pays en développement et en particulier les pauvres.

<http://bit.ly/TSgiGo>



La Coopération pour le développement 2012: Comment intégrer durabilité et développement-OECD-Décembre 2012

Face à la hausse de la population mondiale proche de 7 milliards d'habitants, ce rapport souligne les défis actuels du développement - de l'augmentation du manque d'eau potable et d'électricité et à première baisse de l'aide publique au développement, depuis 1997. L'analyse porte sur la façon dont la communauté du développement - à savoir les pays émergents, les pays de l'OCDE, les organisations multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé - ont conjugué leurs efforts pour faire face aux défis environnementaux.

<http://bit.ly/ZiXgA8>



L'état du commerce en Afrique de l'Ouest, rapport annuel 2012-Enda Cacid-

Ce rapport est l'occasion de faire le bilan de ce que fut le commerce en Afrique de l'Ouest au cours de la dernière décennie. Il répond à la nécessité d'évaluer les performances du marché régional, principal instrument de mesure du niveau d'intégration économique des quinze Etats de la région. La finalité est de permettre aux décideurs régionaux de disposer d'un instrument permettant d'orienter les politiques commerciales de la Communauté pour qu'elles répondent au mieux aux mutations en cours.

<http://bit.ly/VPUuul>



«La Chine et l'Afrique : Les faits et les chiffres: Évaluation des relations commerciales de l'investissement et de l'aide publique au développement »- Enda CACID-Septembre 2012

L'Afrique est devenue, au cours de la dernière décennie, une pierre angulaire de la politique chinoise de « Conquête du monde ». L'ampleur des interactions entre la Chine et l'Afrique transcende les simples flux commerciaux. Cette étude analyse les diverses mutations des investissements chinois, en faisant le bilan des grandes interactions économiques et politiques. En outre, ce rapport cherche à faire la lumière sur les récentes et croissantes relations commerciales entre la Chine et l'Afrique en examinant et en faisant le bilan des échanges, de l'investissement étranger direct, de l'aide publique au développement et des flux financiers. Le rapport illustre finalement que, bien qu'elles aient créé bon nombre d'opportunités tant pour les entreprises que pour les consommateurs africains, ces relations impliquent également des défis importants pour des trajectoires de croissance et de développement viables pour le continent.

<http://bit.ly/RE8rjS>

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique
<http://ictsd.org/news/bridges-africa/>
En anglais

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
<http://ictsd.org/news/bridges/>
En anglais

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement pour tout public
<http://ictsd.org/news/biores/>
En anglais

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Amérique latine
<http://ictsd.org/news/puentes/>
En espagnol

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays lusophones
<http://ictsd.org/news/pontes/>
En portugais

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays de la CEI
<http://ictsd.org/news/bridgesrussian/>
En russe

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Chine
<http://ictsd.org/news/qiao/>
En chinois



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse
contribution des donateurs et partenaires
suivants :

**DFID - UK Department for International
Development**

**SIDA - The Swedish International
Development Cooperation Agency**

**DGIS - Netherlands Directorate-General
of Development Cooperation**

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

**L'Organisation Internationale de la
Francophonie**

PASSERELLES bénéficie également du soutien
de ses partenaires associés et des membres
du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser,
contre paiement, toute publicité.
La publication accepte toute proposition de
sponsoring destinée à renforcer ses capacités
à étendre son audience. L'acceptation se fait à
la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les
articles signés de PASSERELLES sont celles
de leurs auteurs, et ne représentent pas
nécessairement les opinions d'ICTSD ou
d'ENDA.

En cas d'utilisation d'articles ou de passages
d'articles de PASSERELLES, prière de citer
correctement et entièrement la source.

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

